

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 9 décembre 2025  
à 19 h**

**Conseil d'arrondissement – Inscription à la période de questions du public**

La séance du conseil d'arrondissement d'Outremont du mardi 9 décembre 2025 à 19 h se tiendra en présentiel à la salle du conseil et sera accessible par webdiffusion en direct et en différé par la suite.

La période de questions et commentaires des citoyens sera tenue comme suit :

- Pour s'inscrire, vous devez transmettre vos questions avant 13 h le mardi, 9 décembre 2025 en cliquant sur lien suivant [Événements à venir](#), choisir la date de la séance, cliquer sur le lien du formulaire et le compléter lorsqu'il est disponible en ligne;
- Pour s'inscrire il faut aller sur le site [montreal.ca/outremont](http://montreal.ca/outremont), se rendre à la section en bas de la page « Mairie d'arrondissement | Tous les séances », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne;
- Toute question reçue avant 13 h le mardi, 9 décembre 2025 sera recevable et soumise au conseil d'arrondissement.

Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

Vous pouvez également vous inscrire sur place à partir de 18 h 30 pour poser votre question.

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Mot de la mairesse et des élues
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 9 décembre 2025, à 19 h
- 10.04** Point d'information - Dossier du chalet du parc Saint-Viateur
- 10.05** Point d'information - Dossier de la voie cyclable partagée Lajoie
- 10.06** Période de questions du public

- 10.07** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 novembre 2025, à 19 h

## **20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Accorder un contrat à l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour les travaux d'aménagement des micro-forêts au parc François-Xavier-Garneau et au parc Joyce de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV11 (8 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 334 585,05 \$, incluant les taxes (contrat : 277 465,26 \$ + contingences (15 %) : 41 619,79 \$ + incidences : 15 500 \$) - Dépense PDI provenant du budget participatif de la ville centre et du fonds des parcs de l'arrondissement
- 20.02** Accorder un contrat à la firme 9359-6716 Québec inc. (Prestige Pelouse et Fleurs) pour les services de tonte de gazon et déchiquetage de feuilles mortes pour une durée de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune suite à l'appel d'offres public 25-21199 (9 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 134 658,41 \$, incluant les taxes (contrat : 122 416,74 \$ + budget de variation de quantités : 12 241,67 \$) - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement
- 20.03** Exercer la deuxième option de renouvellement de douze (12) mois du contrat accordé à la firme Orange paysagement inc. (AO 22-19254) et autoriser une dépense additionnelle de 73 441 \$, taxes incluses, (contrat : 68 195 \$ + budget de variation de quantités : 5 246 \$ (ajout de 10 arbres)) pour le service de plantation d'arbres sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (référence 1221493003 / CA22 160131), majorant ainsi le montant total du contrat de 259 370,56 \$, taxes incluses à 332 811,56 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement
- 20.04** Exercer la première option de renouvellement de douze (12) mois du contrat accordé à la firme Élagage Prestige inc. (AO 25-20829) et autoriser une dépense additionnelle de 155 564,62 \$, taxes incluses, pour le service d'élagage dans le cadre du programme d'entretien cyclique des arbres pour l'arrondissement d'Outremont (référence 1259926001 / CA25 16 0094), majorant ainsi le montant du contrat de 152 514,34 \$, taxes incluses, à 308 078,96 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement
- 20.05** Approuver la convention de services à intervenir avec Outremont en Famille, la mise en place du Programme Écoquartier dans l'arrondissement d'Outremont, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 - Autoriser une dépense n'excédant pas 97 728,75 \$ / Dépense provenant du budget du fond d'urgence climatique
- 20.06** Accorder une contribution financière de 2 300 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre de leur projet de couches lavables et produits d'hygiène durables sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement
- 20.07** Accorder une contribution financière de 26 250 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Société de développement commercial Laurier Ouest Outremont dans le cadre des activités d'embellissement et d'animation de l'avenue Laurier pour l'année 2026 - Approuver la convention à cet effet - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

- 20.08** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 109 022,72 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, aux organismes La Maison des jeunes d'Outremont et le Carrefour Jeunesse-Emploi de Côte-des-Neiges (CJECDN) dans le cadre du programme Prévention Montréal - Dépense provenant du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale de la ville centre

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables de l'arrondissement d'Outremont conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Sel Windsor Ltée (résolution CG25 0600 / entente-cadre 1739795 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement
- 30.02** Autoriser la réaffectation pour l'année 2026 de 62 709,54 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables chez le fournisseur Sel Windsor Ltée conformément à la nouvelle l'entente corporative 1739795 qui remplace l'entente 1679958 conclue avec l'entrepreneur Cargill Ltée - Dépense provenant du surplus libre et déjà approuvée par le biais de la résolution CA25 160046 du 11 mars 2025
- 30.03** Déposer les rapports des décisions déléguées pour les mois de septembre et octobre 2025
- 30.04** Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de septembre et octobre 2025
- 30.05** Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de septembre et octobre 2025
- 30.06** Déposer la liste des virements de crédits pour les mois de septembre et octobre 2025

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Adoption avec changement - *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) de l'arrondissement d'Outremont* - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2026
- 40.02** Adoption - *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) de l'arrondissement d'Outremont* - L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0431 \$ par 100 \$ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble
- 40.03** Adoption - *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation à ses membres*
- 40.04** Adoption - *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à convertir la piste cyclable, d'une longueur de 200 mètres, en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 31 mars 2026. La piste cyclable protégée sera réaménagée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026

- 40.05** Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de décembre 2025 au mois de mai 2026
- 40.06** Édicter, en vertu du *Règlement sur les nuisances et la propreté* (AO-637), une ordonnance autorisant l'entrepreneur Swimko à effectuer l'installation d'une grue à tour sur le chantier de l'immeuble situé au 1222-1226, avenue Van Horne en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement, soit pendant la fin de semaine du 13 au 14 décembre 2025
- 40.07** Édicter, en vertu du *Règlement sur les nuisances et la propreté* (AO-637), une ordonnance autorisant l'entrepreneur Sidcan à effectuer des travaux à l'immeuble situé au 6240, rue Hutchison, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement
- 40.08** Ratifier une ordonnance autorisant la suspension de l'application de la réglementation de stationnement (excluant les zones de stationnement prohibé en tout temps) pour la journée du vendredi, 24 octobre 2025, de 17 h à 23 h dans le cadre du souper d'huître du Comité Jumelage d'Outremont
- 40.09** Prolonger la période d'autorisation de l'aménagement du site des projets éphémères de l'Université de Montréal sur le lot 6 550 765 du cadastre du Québec, malgré la résolution CA23 16 0078, afin que celle-ci se termine le 31 octobre 2028

## **47 – Urbanisme**

- 47.01** Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 31, avenue Maplewood
- 47.02** Adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (AO-400), une résolution autorisant l'usage du groupe commerce VI « activité récréative » pour une partie du 5<sup>e</sup> étage (suite 500) de l'immeuble situé sur 6250, rue Hutchison

## **51 – Nomination / Désignation**

- 51.01** Désigner une conseillère d'arrondissement afin de siéger sur le Conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest dans l'arrondissement d'Outremont

## **60 – Information**

- 60.01** Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères de l'arrondissement d'Outremont

## **61 – Dépôt**

- 61.01** Dépôt du procès-verbal de correction du *Règlement modifiant le Règlement de zonage* (1177), le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), le *Règlement concernant la protection des arbres* (1168), le *Règlement sur les nuisances et la propreté* (AO-637) et le *Règlement concernant les permis et certificats* (AO-561) (AO-693) adopté le 8 juillet 2025 par le biais de la résolution CA25 160174

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1255509005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
<b>Projet :</b>	Programme du Budget participatif de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages Inc. pour les travaux d'aménagement des micro-forêts au parc François-Xavier-Garneau et au parc Joyce de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV11 (8 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 334 585,05 \$, incluant les taxes (contrat: 277 465,26 \$ + contingences (15%): 41 619,79 \$ + incidences: 15 500 \$) - Dépense PDI provenant du budget participatif de la ville centre et du fonds des parcs de l'arrondissement

**ATTENDU QUE**, dans le cadre des actions proposées au Plan stratégique Montréal 2030, au Plan climat 2020-2030 ainsi qu'au Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont, ce dernier s'est engagé à réaliser divers travaux de verdissement permettant d'assurer une gestion écologique et durable de ses terrains et ainsi répondre aux priorités liées à l'urgence climatique;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement d'Outremont a lancé un appel d'offres afin de réaliser des travaux d'aménagement de deux nouvelles microforêts dans les parcs François-Xavier-Garneau et Joyce;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1255509005;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

**D'ACCORDER** un contrat à l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages Inc. pour les travaux d'aménagement de deux nouvelles microforêts dans les parcs François-Xavier-Garneau et Joyce de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV11 (8 soumissionnaires);

**D'AUTORISER** une dépense au montant de 277 465,26 \$, incluant les taxes, pour les

travaux d'aménagement de deux nouvelles microforêts dans les parcs François-Xavier-Garneau et Joyce de l'arrondissement d'Outremont;

**D'AUTORISER** une dépense au montant de 41 619,79 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

**D'AUTORISER** une dépense au montant de 15 500 \$, incluant les taxes, à titre de budget des incidences;

**D'AUTORISER** une dépense totale de 334 585,05 \$, incluant le budget des contingences, le budget des incidences et les taxes, dans le cadre de ce contrat;

**D'IMPUTER** ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera financée à 78.5 % pour un total de 262 851,12 \$ par le budget participatif de la Ville de Montréal (1re édition), volets « Les mini forêts de Montréal » et à 21.5 % pour un total de 71 733,93 \$ par le fonds des parcs de l'arrondissement.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2025-12-04 21:47

Signataire :

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255509005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
<b>Projet :</b>	Programme du Budget participatif de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages Inc. pour les travaux d'aménagement des micro-forêts au parc François-Xavier-Garneau et au parc Joyce de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV11 (8 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 334 585,05 \$, incluant les taxes (contrat: 277 465,26 \$ + contingences (15%): 41 619,79 \$ + incidences: 15 500 \$) - Dépense PDI provenant du budget participatif de la ville centre et du fonds des parcs de l'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la première édition du Budget participatif, la Ville de Montréal a réservé un montant de 10 M\$ dans son budget d'immobilisations afin de réaliser des projets issus de propositions citoyennes, choisis par la population et contribuant à la transition écologique et sociale. Après une phase de collecte d'idées, suivie de plusieurs étapes de tri, d'analyse et de développement, 35 projets ont été soumis au vote du public. À l'issue de ce processus, sept projets lauréats ont été retenus. Ces projets, réalisés par les arrondissements et les services centraux concernés, laisseront un héritage significatif dans les différents milieux de vie.

À l'arrondissement d'Outremont, ce projet s'inscrit dans cette démarche et se concrétisera par l'aménagement de deux nouvelles microforêts dans les parcs François-Xavier-Garneau et Joyce.

Ainsi, conformément aux actions prévues dans le Plan stratégique Montréal 2030, le Plan climat 2020-2030 et le Plan stratégique 2021-2025 d'Outremont, l'arrondissement s'engage à réaliser divers travaux de verdissement afin d'assurer une gestion écologique et durable de ses terrains et de répondre aux priorités liées à l'urgence climatique.

Pour atteindre ces objectifs, Outremont utilisera les subventions du Budget participatif – première édition, volet « Les mini-forêts de Montréal » (voir la section Aspects financiers) (262 851,12 \$) et Dépense du fonds de parcs au montant de (71 733,93 \$).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE22 1051 – Approuver les projets lauréats supplémentaires de la première édition du budget participatif de Montréal, issus de la bonification de l'enveloppe de 15 M\$.

CM22 0005 – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM21 1224 – Adopter un règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal.

CE21 1545 – Approuver la liste finale des projets désignés comme lauréats à l'issue du vote citoyen dans le cadre de la première édition du budget participatif de Montréal, à réaliser par les unités d'affaires concernées.

CA21 16 0140 – Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

CM20 1219 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DGA229542019- Il est recommandé d'autoriser un virement de crédits de 500 000\$, en provenance du Service de l'expérience citoyenne et des communications vers l'arrondissement d'Outremont pour le projet « Les mini-forêts de Montréal » dans le cadre de la première édition du budget participatif de la Ville de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CTA2258892002- D'octroyer un contrat sur invitation et autoriser une dépense de 44 184,89 \$ (incluant les taxes) à Embranchement (9484-4883 Québec inc.) pour l'acquisition de services professionnels en architecture de paysage pour la conception de deux nouvelles miniforêts aux parcsFX-Garneau et Joyce de l'arrondissement Outremont;

## **DESCRIPTION**

De façon générale, les travaux du présent projet consistent à aménagement des micro-forêts au parc François-Xavier-Garneau et au parc Joyce, dans l'arrondissement Outremont,

### **DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX :**

- Protection des végétaux existants;
- Maintien et gestion de la mobilité
- Décapage de surfaces gazonnées
- Excavation pour lits de plantation
- Travaux de sentiers et revêtements en matériaux granulaires
- Gestion des sols contaminés
- Terrassement et nivellement des sites (gestion des eaux pluviales)
- Fourniture et installation de grosses pierres
- Fourniture et installation de quelques pierres plates (pas japonais)
- Fourniture et plantation de végétaux (microforêts)
- Transplantation d'arbres;
- Fourniture et installation de cabanes d'oiseaux
- Fourniture et installation de bains d'oiseaux

- Fourniture et installation de mobilier urbain (Table de ping pong extérieur)
- Etc...

Tous les arbres matures existants limitrophes seront préservés dans leur intégralité, et une attention particulière sera apportée à leurs systèmes racinaires. Plusieurs de ces arbres sont de très fortes dimensions. L'Adjudicataire devra mettre en place les mesures nécessaires pour garantir la santé des arbres existants, en suivant les prescriptions de la Ville concernant la protection des végétaux. Ces mesures seront à maintenir durant tous les travaux, conformément aux pratiques usuelles du DTNP-5B.

## JUSTIFICATION

Afin de recruter un entrepreneur pour réaliser les travaux d'aménagement des micro-forêts au parc François-Xavier-Garneau et au parc Joyce de l'arrondissement Outremont., le 15 septembre 2025, le Bureau de projets a procédé au lancement de l'appel d'offres public N° 2575-AOP-TRV11, dans le système électronique SEA0. Quatorze (14) entreprises ont pris le cahier des charges et huit (8) ont déposé une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu à la salle du conseil de l'arrondissement Outremont située au 543 Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, H2V 4R2, le 23 octobre 2025. Vous trouverez ci-dessous les résultats de l'analyse des propositions déposées par les entreprises :

Soumissionnaire Conforme	Montant total
Les Terrassements Multi-Paysages	277 465,26 \$
URBEX Construction inc.	370 472,45 \$
GROUPE DAMEX INC	444 077,03 \$
Les Entreprises Ventec inc.	449 874,18 \$
Les Constructions H2D inc.	526 498,54 \$
Conception PLHP inc.	570 714,19 \$
SAHO Construction inc.	718 057,97 \$

Coût moyen des conformes : 479 022,49 \$

Estimation officielle : 324 689,40 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme	201 557,23\$.
$((\text{Coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse conforme}) * 100$	72,85 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme	440 592,71
$((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse conforme}) * 100$	158,79 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	47 224,14
$((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) * 100$	-14,54 %

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues, ainsi que tous les documents fournis afin d'assurer leur conformité. Une vérification plus approfondie des documents a été effectuée sur le site web des instances concernées. Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

Firme retenue : Les Terrassements Multi-Paysages → 277 465,26 \$ (taxes incluses)  
 Le prix retenu est inférieur à l'estimation, ce qui est généralement favorable pour le budget.  
 14,5 % d'écart est acceptable

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses à autoriser est de 334 585,05 \$, (incluant les taxes), incluant le contrat de l'entrepreneur, les contingences et l'enveloppe incidente.

- Contrat: 277 465,26 \$ (incluant les taxes);
- Contingences (15%) : 41 619,79 \$ (incluant les taxes);
- Incidences pour la gestion des eaux et des sols contaminés : 15 500 \$ (incluant les taxes).

Ainsi, le montant affecté pour la dépense ( 262 851,12 \$) provient du budget participatif de la Ville de Montréal (1re édition), volets « Les mini forêts de Montréal » et la dépense du fonds de parcs au montant de (71 733,93 \$) .

## MONTRÉAL 2030

Ce présent sommaire est directement en lien avec les quatre (4) priorités suivantes de Montréal 2030 :

#2 Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

· La création de deux microforêts dans les parcs François-Xavier-Garneau et Joyce permettra d'augmenter la biodiversité urbaine, de favoriser la séquestration du carbone et de réduire les îlots de chaleur. Ces aménagements contribuent directement aux objectifs de résilience climatique de la Ville de Montréal..

#8 Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

· Le présent projet permettra la création des micro-forêts au parc François-Xavier-Garneau et au parc Joyce sur le territoire outremontais, . Le site a également été conçu pour garantir l'accessibilité universelle grâce à la configuration des principaux sentiers, . Le site sera également accessible à toute la population sans aucune discrimination. Ainsi, ce projet permettra de lutter contre le racisme et les discriminations systémiques,dans la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

#10 Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

· Ce projet est issu d'un processus démocratique innovant, le budget participatif, qui valorise

l'implication des citoyens dans la transformation de leur milieu de vie. Il renforce le sentiment d'appartenance et la confiance envers les institutions municipales.

#19 Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

- Les nouveaux espaces verts offriront des zones de détente et de loisirs favorisant le bien-être physique et psychologique des citoyens. L'intégration de mobilier urbain et d'éléments ludiques (tables de ping-pong, cabanes et bains d'oiseaux) encouragera les interactions sociales et la pratique d'activités en plein air.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Voici les impacts majeurs dans l'éventualité où le dossier est approuvé:

### **1. Contribution à la transition écologique**

La création de deux microforêts dans les parcs François-Xavier-Garneau et Joyce permettra d'augmenter la biodiversité urbaine, de favoriser la séquestration du carbone et de réduire les îlots de chaleur. Ces aménagements contribuent directement aux objectifs de résilience climatique de la Ville de Montréal.

### **2. Amélioration du cadre de vie et de la santé publique**

Les nouveaux espaces verts offriront des zones de détente et de loisirs favorisant le bien-être physique et psychologique des citoyens. L'intégration de mobilier urbain et d'éléments ludiques (tables de ping-pong, cabanes et bains d'oiseaux) encouragera les interactions sociales et la pratique d'activités en plein air.

### **3. Renforcement de la participation citoyenne et de la cohésion sociale**

Ce projet est issu d'un processus démocratique innovant, le budget participatif, qui valorise l'implication des citoyens dans la transformation de leur milieu de vie. Il renforce le sentiment d'appartenance et la confiance envers les institutions municipales.

### **4. Gestion durable des ressources et adaptation climatique**

Les travaux incluent la protection des végétaux existants, la gestion des sols contaminés et la mise en place de solutions pour la gestion des eaux pluviales. Ces mesures assurent une approche responsable et durable, limitant l'empreinte écologique des interventions.

### **5. Valeur éducative et patrimoniale**

Les microforêts deviendront des espaces pédagogiques pour sensibiliser la population à la biodiversité et aux enjeux environnementaux. Elles constituent un héritage durable pour les générations futures, en cohérence avec la vision écologique et sociale de la Ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Plusieurs étapes de communication seront mises en place durant l'année 2026 afin d'informer la population d'Outremont:

- Communications avant et pendant les travaux sur les réseaux sociaux de l'arrondissement;
- Au besoin, distribution d'avis en porte-à-porte afin d'informer et de sensibiliser la population riveraine au projet;
- Affichage sur les clôtures de chantiers.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat des travaux : décembre 2025;
- Début des travaux : mai 2026;
- Fin des travaux : Octobre 2026;
- Période de garantie de 1 an suivant la fin des travaux

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

- Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme;
- Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes;
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres;
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, la directrice du Bureau de projets et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joumana AL-GHAITH  
ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Didier GHOMSI  
chef(fe) de division - etudes techniques en  
arrondissement

Le : 2025-11-13

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sonia VIBERT  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -  
gestion territoire et sa



Dossier # : 1259926004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme 9359-6716 Québec Inc. (Prestige Pelouse et Fleurs) pour les services de tonte de gazon et déchiquetage de feuilles mortes pour une durée de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune suite à l'appel d'offres public 25-21199 (9 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 134 658,41 \$, incluant les taxes (contrat: 122 416,74 \$ + budget de variation de quantités:12 241,67 \$) - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259926004;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

**D'ACCORDER** à la firme 9359-6716 Québec Inc. (Prestige Pelouse et Fleurs), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de tonte de gazon et de déchiquetage de feuilles mortes pour une durée de 36 mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, au prix de sa soumission, soit au montant de 122 416,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (25-21199);

**D'AUTORISER** une dépense de 12 241,67 \$, taxes incluses, à titre de budget variation de quantités;

**D'AUTORISER** une dépense totale de 134 658,41 \$ incluant les taxes et le budget de variation de quantités;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2025-12-04 22:27

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259926004**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Charte montréalaise des droits et responsabilités :**

Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts

**Projet :**

-

**Objet :**

Accorder un contrat à la firme 9359-6716 Québec Inc. (Prestige Pelouse et Fleurs) pour les services de tonte de gazon et déchiquetage de feuilles mortes pour une durée de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune suite à l'appel d'offres public 25-21199 (9 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 134 658,41 \$, incluant les taxes (contrat: 122 416,74 \$ + budget de variation de quantités:12 241,67 \$) - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La pelouse des parcs et espaces verts de l'arrondissement doit être tondue afin de permettre aux résidants et résidentes de pouvoir y pratiquer leurs activités. Parallèlement, dans le plan *Montréal: territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027* et le plan climat, la ville s'est engagée à augmenter la contribution écologique des espaces verts municipaux afin de favoriser la biodiversité et de fournir davantage de bénéfices à la population. Pour y parvenir, l'arrondissement doit adopter des pratiques d'entretien écologique, notamment la diminution du nombre de tontes annuelles, le recyclage des résidus de tonte et des feuilles mortes et la mise en place de zones en fauche annuelle. C'est dans cette optique que, pendant été 2025, les parcs et espaces verts ont été sillonnés afin de déterminer les espaces se prêtant à la conversion en fauche annuelle. Ces espaces ont été sélectionnés soigneusement afin d'éviter qu'ils n'interfèrent avec les activités des citoyens et citoyennes ou qu'ils nuisent à leur sécurité. De plus, dès 2026, l'arrondissement ne pratiquera aucune activité de tonte pendant le mois de mai, participant ainsi au défi mai sans tondeuse. Finalement, l'herbicyclage et le feuillicyclage continueront d'être pratiqués afin de favoriser la santé des pelouses en assurant un apport de matière organique au sol en plus de diminuer les activités de transport des feuilles mortes par la voirie.

Ne possédant pas les ressources à l'interne pour réaliser ces tâches, l'arrondissement a sollicité le marché afin d'accorder un contrat de tonte de gazon et de déchiquetage de feuilles mortes pour une durée de 36 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois chacune. L'appel d'offres public 25-21199 du service de l'approvisionnement a été publié le 20 octobre 2025 dans le quotidien le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Les soumissionnaires potentiels se sont procuré les documents d'appel d'offres via le SEAO.

Date de lancement : 20 octobre 2025

Date d'ouverture des soumissions : 6 novembre 2025

Le délai de validité des soumissions est de 120 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Dossier 2249926003** : Octroyer un contrat de gré à gré au montant de 95 203,96 \$, taxes et contingences incluses, à 9311-2704 Quebec Inc. (Paysagiste JP) pour la tonte de gazon des parcs et espaces verts de l'arrondissement pour les années 2024 et 2025.

**CA23 16 0025** - 7 février 2023 - Exercer l'option de renouvellement d'un (1) an, pour l'année 2023, du contrat accordé à les entreprises Tony Di Feo inc. pour la tonte des parcs et des espaces verts de l'arrondissement d'Outremont, conformément à l'appel d'offres public 20-18009 et autoriser à cette fin une dépense de 40 877,32 \$, taxes incluses (réf. : CA20 160130 / 1207220007) / Dépense provenant du budget de fonctionnement

**CA22 16 0061** - 7 mars 2022 - Exercer l'option de renouvellement d'un an, pour l'année 2022, du contrat accordé à Les entreprises Tony Di Feo inc. pour la tonte des parcs et des espaces verts de l'arrondissement d'Outremont, conformément à l'appel d'offres public 20-18009 et autoriser à cette fin une dépense de 40 273,22 \$, taxes incluses (réf. CA20 160130 / 1207220007) - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

**CA20 16 0130** - 4 mai 2020 - Octroyer un contrat à la firme Les entreprises Tony Di Feo inc. dans le cadre de l'appel d'offres public AO20-18009 (2 soumissionnaires conformes) pour la tonte des parcs et des espaces verts de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 79 355,86 \$ (taxes incluses) pour deux (2) années fermes, soit les années 2020 et 2021, avec la possibilité d'une prolongation de deux (2) années additionnelles, soit pour 2022 et 2023, ajustées de un et demi pour cent (1,5 %) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

## **DESCRIPTION**

Le contrat prévoit annuellement 10 tontes de gazon dans l'ensemble des parcs et espaces verts de l'arrondissement ainsi que 4 déchiquetages de feuilles mortes dans les parcs avec des arbres matures. Les superficies à tondre incluent également celles du nouveau parc Irma-Levasseur et des aménagements avoisinants qui seront livrés en 2026 et 2028. Un budget de 12 241,67 \$, taxes incluses, est prévu pour les variations de quantité, ce qui représente 10% du montant total du contrat. Ce budget permettra d'avoir la flexibilité d'ajouter une tonte complète au besoin, si cela est nécessaire en raison des conditions météorologiques, par exemple si la saison de croissance est plus longue, ou encore d'effectuer certaines interventions ponctuelles dans des zones qui ne sont pas prévues au contrat.

## **JUSTIFICATION**

À la suite de l'ouverture de l'appel d'offres 25-21199 au bureau du greffe de la Ville de Montréal, nous avons reçu dix (10) soumissions sur un total de treize (13) preneurs de cahier des charges. Parmi ces treize (13) preneurs, une firme a commandé deux fois les documents d'appel d'offres. Une firme, Nexa paysagement, est déclarée non conforme administrativement. Après correction des erreurs de calcul dans les lignes du bordereau de prix, la firme initialement classée deuxième au procès-verbal passe en première position. Ainsi, la soumission la plus basse est celle de la firme 9359-6716 Québec inc. (Prestige Pelouse et Fleurs). Son offre étant également conforme sur le plan technique, elle est recommandée pour l'octroi.

<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (TAXES INCLUSES)	<b>AUTRES (variations de quantités)</b> (TAXES INCLUSES)	<b>TOTAL</b> (TAXES INCLUSES)
<b>9359-6716 Québec inc. (Prestige Pelouse et Fleurs)</b>	122 416,74 \$	12 241,67 \$	134 658,41 \$
178001 Canada inc. (Groupe Nicky)	126 148,25 \$	12 614,83 \$	138 763,08 \$
9418-8869 Québec inc. (Les Entreprises Viceversa)	186 940,71 \$	18 694,07 \$	205 634,78 \$
Paysagement Qualité	196 602,81 \$	19 660,28 \$	216 263,09 \$
Paysagiste Landzamy inc.	208 381,78 \$	20 838,18 \$	229 219,96 \$
9317-9083 Québec inc.	214 510,65 \$	21 451,07 \$	235 961,72 \$
9273-5297 Québec inc. (Les Entreprises Mobile)	233 562,27 \$	23 356,23 \$	256 918,50 \$
JM 4 saisons S.E.N.C.	244 643,07 \$	24 464,31 \$	269 107,38 \$
9113-7752 Québec inc. (Inter-pavé)	248 320,80 \$	24 832,08 \$	273 152,88 \$
<b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>	<b>149 621,46 \$</b>	<b>14 962,15 \$</b>	<b>164 583,61 \$</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b>			<b>(29 925,19) \$</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b>			<b>-18,2%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b>			<b>4 104,66 \$</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b>			<b>3,0%</b>

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de 29 925,19 \$ à l'avantage de l'arrondissement, ce qui représente un écart de 18,2 %. L'estimation a été effectuée en se basant sur les prix du contrat actuel, lesquels ont été indexés de 2%. L'écart entre l'estimation et la plus basse soumission conforme peut potentiellement s'expliquer par le fait que le dernier contrat ait été octroyé en gré-à-gré suite à une demande de prix et qu'un nombre plus restreint de soumissionnaires potentiels ait été rejoint. Par ailleurs, la démarche avait été réalisée plus tard, soit au début de l'année en prévision d'un début des services au mois de mai. Il est possible que, parmi les soumissionnaires potentiels sollicités, plusieurs avaient déjà conclu des engagements, réduisant davantage le bassin de soumissionnaires potentiels. La sollicitation du marché via un appel d'offres public en octobre aura possiblement permis de générer l'intérêt d'un plus grand nombre de soumissionnaires, permettant ainsi à l'arrondissement d'obtenir un prix plus avantageux.

En ce qui concerne la durée du contrat, le précédent contrat était d'une durée de deux ans afin de permettre à l'arrondissement de faire les analyses nécessaires pour mettre en place une gestion différenciée des gazons, c'est-à-dire d'établir les zones propices à une fauche annuelle. Ce travail ayant été réalisé, il est maintenant possible d'accorder un contrat pour une durée de 36 mois avec deux options de renouvellement afin d'assurer plus de stabilité à l'arrondissement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Année	Montant total (sans taxes)	Budget de variation de quantités	TPS (5%)	TVQ (9,975%)	Montant total (taxes incluses)
2026	35 270,43 \$	3 527,04 \$	1 939,87 \$	3 870,05 \$	44 607,39 \$
2027	35 601,03 \$	3 560,10 \$	1 958,06 \$	3 906,32 \$	45 025,51 \$
2028	35 601,03 \$	3 560,10 \$	1 958,06 \$	3 906,32 \$	45 025,51 \$
<b>TOTAL</b>	<b>106 472,49 \$</b>				<b>134 658,42 \$</b>

Imputer la dépense au budget de fonctionnement.

### **MONTRÉAL 2030**

La tonte raisonnée des parcs et espaces verts de l'arrondissement contribuera à l'atteinte des résultats en lien avec deux priorités du plan stratégique Montréal 2030 :

- **Priorité 2** Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
- **Priorité 19** Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Offrir des espaces verts de qualité aux résidants et résidentes de l'arrondissement

- Augmenter la contribution écologique des espaces verts
- Favoriser la santé des pelouses en adoptant des pratiques d'entretien écologique

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement sensibilise déjà les citoyens et citoyennes à l'importance de la gestion écologique des pelouses, notamment en les encourageant à participer au défi mai sans tondeuse. Un dépliant sur ce sujet « 5 conseils pratiques pour une pelouse saine et diversifiée » a également été diffusé l'an passé et distribué lors de l'événement cultivons Outremont. Il sera cependant nécessaire d'informer adéquatement la population en lien avec l'implantation des zones en fauche annuelle pour favoriser l'acceptabilité sociale.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat par le conseil d'arrondissement : 9 décembre 2025

Début de la tonte : juin 2026

Fin du contrat : décembre 2028

Première année de renouvellement : 2029

Deuxième année de renouvellement : 2030

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Mestapha DAMOU)

Certification de fonds :  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie PARADIS  
Agente technique en horticulture et arboriculture

#### ENDOSSÉ PAR

Benoit MENARD  
chef de division voirie

Le : 2025-11-18

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-qualite de vie





**Dossier # : 1259926002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la deuxième option de renouvellement de douze (12) mois du contrat accorder à la firme Orange paysagement inc. (AO 22-19254) et autoriser une dépense additionnelle de 73 441 \$, taxes incluses, (contrat: 68 195 \$ + budget de variation de quantités: 5 246 \$ (ajout de 10 arbres)) pour le service de plantation d'arbres sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (référence 1221493003 / CA22 160131), majorant ainsi le montant total du contrat de 259 370,56 \$, taxes incluses à 332 811,56 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

**ATTENDU QUE** la forêt urbaine est un atout important définissant l'identité et le charme d'Outremont et son apport est majeur quant au maintien de la valeur immobilière des propriétés. L'omniprésence des arbres et leur ampleur explique le très faible nombre d'îlots de chaleur sur le territoire de l'arrondissement avec une canopée supérieure à 34 % ;

**ATTENDU QUE** la plantation d'arbres permet la régénération de la forêt urbaine. Les arbres contribuent à améliorer la qualité de notre environnement par l'assainissement et le rafraîchissement de l'air ambiant, par la diminution de la pollution et la fixation des particules en suspension et par l'intimité qu'ils favorisent. Ils offrent également un support pour la faune et contribuent donc à la préservation de la biodiversité ;

**ATTENDU QUE** après la tempête de verglas d'avril 2023, un nombre plus élevé d'abattages a été réalisé. Un léger rehaussement de nos objectifs de plantation s'avèrait donc nécessaire ;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement d'Outremont confie à une firme externe la plantation des arbres sur le domaine public; en bordure de rues, dans les parcs et les espaces verts ;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres 22-19254 a été publié le 16 mars 2022. Un seul entrepreneur a déposé une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 avril 2022. Le contrat

22-19254 était d'une durée de trois années soit 2022, 2023 et 2024. Deux options de renouvellement de douze (12) mois sont prévues au contrat ;

**ATTENDU QUE** le conseil a entériné la première option de renouvellement de douze (12) mois du contrat et une dépense additionnelle de 72 001,83 \$ incluant une variation de quantité de 8 % et les taxes pour le service de plantation et d'arrosage d'arbres sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont le 5 novembre 2024 par le biais de la résolution CA24 16 0250;

**ATTENDU QUE**, pour l'année 2026, l'arrondissement souhaite se prévaloir de la deuxième option de renouvellement d'une durée de douze (12) mois ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259926002 ;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

**D'EXERCER** la deuxième option de renouvellement de douze (12) mois du contrat accordé à la firme Orange paysagement Inc. (AO 22-19254) pour le service de plantation d'arbres sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (référence 1221493003 / CA22 160131);

**D'AUTORISER** une dépense additionnelle totale de 73 411 \$, incluant les taxes et comprenant un budget de variation des quantités de 5 246 \$ pour l'ajout de dix (10) arbres, dans le cadre de ce contrat majorant ainsi le montant total du contrat de 259 370,56 \$, taxes incluses à 332 811,56 \$, taxes incluses;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2025-12-04 22:35

Signataire :

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259926002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la deuxième option de renouvellement de douze (12) mois du contrat accorder à la firme Orange paysagement inc. (AO 22-19254) et autoriser une dépense additionnelle de 73 441 \$, taxes incluses, (contrat: 68 195 \$ + budget de variation de quantités: 5 246 \$ (ajout de 10 arbres)) pour le service de plantation d'arbres sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (référence 1221493003 / CA22 160131), majorant ainsi le montant total du contrat de 259 370,56 \$, taxes incluses à 332 811,56 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Outremont confie à une firme externe la plantation des arbres sur le domaine public; en bordure de rues, dans les parcs et les espaces verts. L'appel d'offres 22-19254 a été publié le 16 mars 2022. Un seul entrepreneur a déposé une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 avril 2022. Le contrat 22-19254 était d'une durée de trois années soit 2022, 2023 et 2024. Deux options de renouvellement de douze (12) mois sont prévues au contrat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 16 0250 - 5 novembre 2024 :** Exercer la première option de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 72 001,83 \$ incluant une variation de quantité de 8 % et les taxes (66 849,28 \$ incluant les taxes + variation des quantités (ajout de 10 arbres) 5 142,25 \$, incluant les taxes) pour le service de plantation et d'arrosage d'arbres sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont dans le cadre du contrat octroyé à la firme Orange Paysagement Inc. (référence 1221493003 / CA22 160131), majorant ainsi le montant du contrat de 187 359,73 \$ à 259 370,56 \$, taxes incluses - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**CA22 16 0131 - 2 mai 2022 :** Accorder un contrat à Orange Paysagement inc. pour des travaux de plantation et d'arrosage d'arbres sur le domaine public, en bordure de rues, dans les parcs et les espaces verts pour une période trois ans - Appel d'offres public 22-19254 / Autoriser une dépense de 187 368,73 \$, taxes incluses / Dépense financée au plan de gestion de la forêt urbaine offert aux

arrondissements par la Ville de Montréal

**CA19 16 0073 - 4 mars 2019** : Accorder un contrat de trois (3) ans fermes (2019, 2020, 2021) ayant pour objet la plantation d'arbres à la firme "Les Terrassements Multi-Paysages inc." pour un montant de 82 468,47\$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres sur invitation no.19-17468 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**CA18 16 321 - 9 octobre 2018** : Autoriser une dépense supplémentaire de 10 489,86 \$ (taxes incluses) pour le contrat de plantation octroyé à la firme Les terrassements Multi-Paysages Inc. suite à l'appel d'offres sur invitation 16-15240 pour la plantation d'arbres à l'automne 2018 - Dépense provenant du budget PTI du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine

**CA16 16 0142 - 2 mai 2016** : Accorder un contrat de trois (3) ans fermes (2016, 2017 et 2018) ayant pour objet la plantation d'arbres à la firme « Les Terrassements Multi-Paysages Inc. » pour un montant de 68 764,94 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres sur invitation no.16-15240 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

## DESCRIPTION

Le soumissionnaire s'engage à fournir la main-d'oeuvre, la machinerie, l'équipement, l'outillage incluant tous les frais d'opération pour la plantation d'arbres dans les rues, parcs et espaces verts de l'arrondissement, dont le diamètre se situe entre 50 et 70 mm avec motte et panier, le tout, en conformité aux normes du Bureau de Normalisation du Québec NQ-0605-100/2019, aux cahiers des charges administratives générales et particulières ainsi qu'au devis technique.

Le contrat de plantation était d'une durée de trois (3) années fermes, soit pour 2022, 2023 et 2024. Deux options de renouvellement de douze (12) mois étaient prévues au contrat avec une indexation annuelle de 2%.

Le contrat prévoit également l'arrosage des arbres plantés pendant l'année suivante.

## JUSTIFICATION

La forêt urbaine est un atout important définissant l'identité et le charme d'Outremont et son apport est majeur quant au maintien de la valeur immobilière des propriétés. L'omniprésence des arbres et leur ampleur explique le très faible nombre d'îlots de chaleur sur le territoire de l'arrondissement avec une canopée supérieure à 30 %. Résultante de ces faits, cette forêt urbaine améliore significativement la qualité de vie des citoyens d'Outremont.

La plantation d'arbres permet la régénération de la forêt urbaine. Les arbres contribuent à améliorer la qualité de notre environnement par l'assainissement et le rafraîchissement de l'air ambiant, par la diminution de la pollution et la fixation des particules en suspension et par l'intimité qu'ils favorisent. Ils offrent également un support pour la faune et contribuent donc à la préservation de la biodiversité.

Après la tempête de verglas d'avril 2023, un nombre plus élevé d'abattage a été réalisé. Un léger rehaussement de nos objectifs de plantation s'avérait donc nécessaire. Le nombre d'arbres plantés dans le cadre de ce contrat est donc passé de 130 à 140 annuellement. Cela représente une variation de quantité d'environ 8% par rapport aux quantités prévues au contrat. Pour l'année 2026, l'arrondissement souhaite maintenir ce nombre afin de progressivement augmenter le bilan d'accroissement de la forêt urbaine.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que prévu à la clause 2.03.02 du contrat 22-19254, les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont augmentés de deux pour cent (2%) pour la période visée par le renouvellement.

Les prix pour les trois années du contrat (taxes incluses):

22-19254 Plantation d'arbres dans les limites de l'arrondissement d'Outremont								
	Item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total (avant taxes)	TPS (5%)	TVQ (9,975%)	Montant total (taxes incluses)
Année 2022	Plantation d'arbres d'un diamètre de 50 à 70mm avec motte et panier	130	Unités	270,00 \$	35 100,00 \$	1 755,00 \$	3 501,23 \$	40 356,23 \$
	Arrosage régulier des arbres	2080	Unités	8,00 \$	16 640,00 \$	832,00 \$	1 659,84 \$	19 131,84 \$
	<b>TOTAL 2022</b>				<b>51 740,00 \$</b>			<b>59 488,07 \$</b>
Année 2023	Plantation d'arbres d'un diamètre de 50 à 70mm avec motte et panier	130	Unités	283,50 \$	36 855,00 \$	1 842,75 \$	3 676,29 \$	42 374,04 \$
	Arrosage régulier des arbres	2080	Unités	8,35 \$	17 368,00 \$	868,40 \$	1 732,46 \$	19 968,86 \$
	<b>TOTAL 2023</b>				<b>54 223,00 \$</b>			<b>62 342,89 \$</b>
Année 2024	Plantation d'arbres d'un diamètre de 50 à 70mm avec motte et panier	130	Unités	297,68 \$	38 698,40 \$	1 934,92 \$	3 860,17 \$	44 493,49 \$
	Arrosage régulier des arbres	2080	Unités	8,50 \$	17 680,00 \$	884,00 \$	1 763,58 \$	20 327,58 \$
	<b>TOTAL 2024</b>				<b>56 378,40 \$</b>			<b>64 821,07 \$</b>
Année 2025 (renouvellement 1)	Plantation d'arbres d'un diamètre de 50 à 70mm avec motte et panier	140	Unités	303,63 \$	42 508,70 \$	2 125,44 \$	4 240,24 \$	48 874,38 \$
	Arrosage régulier des arbres	2240	Unités	8,98 \$	20 115,20 \$	1 005,76 \$	2 006,49 \$	23 127,45 \$
	<b>TOTAL 2025</b>				<b>62 623,90 \$</b>			<b>72 001,83 \$</b>
	Plantation							

Année 2026 (renouvellement 2)	Arbres d'un diamètre de 50 à 70mm avec motte et panier	140	Unités	309,71 \$	43 358,88 \$	2 167,94 \$	4 325,05 \$	49 851,87 \$
	Arrosage régulier des arbres	2240	Unités	9,16 \$	20 517,50 \$	1 025,88 \$	2 046,62 \$	23 590,00 \$
	<b>TOTAL 2026</b>				<b>63 876,38 \$</b>			<b>73 441,87 \$</b>

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement. Sous total 63 876,38\$ avant taxes.

## MONTRÉAL 2030

La plantation et l'arrosage des arbres permettront de contribuer à l'atteinte des résultats en lien avec deux priorités du plan stratégique Montréal 2030 :

- **Priorité 2** Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
- **Priorité 19** Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

La plantation d'arbre est nécessaire au maintien de la forêt urbaine outremontaise.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Renouvellement du contrat par le conseil d'arrondissement : 18 novembre 2025  
 Envoi de la lettre de renouvellement : 25 novembre 2025  
 Entrée en vigueur du nouveau contrat : 1er janvier 2026  
 Échéance du contrat : 31 décembre 2026

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
 Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie PARADIS  
Agente technique en horticulture et arboriculture

### ENDOSSÉ PAR

Benoit MENARD  
Chef de division voirie

Le : 2025-10-20

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-qualite de  
vie



**Dossier # : 1259926003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la première option de renouvellement de douze (12) mois du contrat accordé à la firme Élagage Prestige inc. (AO 25-20829) et autoriser une dépense additionnelle de 155 564,62 \$, taxes incluses, pour le service d'élitage dans le cadre du programme d'entretien cyclique des arbres pour l'arrondissement d'Outremont (référence 1259926001 / CA25 16 0094), majorant ainsi le montant du contrat de 152 514,34 \$, taxes incluses, à 308 078,96 \$ , taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

**ATTENDU QUE** la forêt urbaine d'Outremont, reconnue pour sa qualité, est composée d'environ 7500 arbres publics;

**ATTENDU QUE** les dégâts occasionnés par la tempête de verglas du 5 avril 2023 ont mis en lumière la nécessité de mettre sur place un programme d'entretien planifié des arbres de l'arrondissement;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement a été séparé en cinq (5) secteurs. À chaque année, les arbres de rue d'un secteur sont inspectés, puis les arbres dont le DHP est supérieur à 20 cm et qui nécessitent un élagage sont élagués l'année suivante;

**ATTENDU QUE** le but du programme d'entretien cyclique est que l'ensemble des arbres de rue de l'arrondissement soient inspectés puis élagués au besoin à chaque 5 ans;

**ATTENDU QUE** en 2025, un premier secteur a été inspecté, puis élagué en fonction des besoins déterminés par l'inspecteur. Un second secteur est en cours d'inspection dans le but de prescrire les élagages qui seront réalisés en 2026;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement recommande de reconduire le contrat accordé à la firme Élagage Prestige Inc. pour continuer les travaux d'élagages dans le cadre du programme d'entretien cyclique des arbres publics pour l'année 2026;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259926003;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

**D'EXERCER** la première option de renouvellement de douze (12) mois du contrat accordé à la firme Élagage Prestige Inc. (AO 25-20829) pour le service d'élagage dans le cadre du programme d'entretien cyclique des arbres pour l'arrondissement d'Outremont (référence 1259926001 / CA25 16 0094) ;

**D'AUTORISER** une dépense additionnelle totale de 155 564,62 \$, taxes incluses, dans le cadre de ce contrat, majorant ainsi le montant du contrat de 152 514,34 \$, taxes incluses, à 308 078,96 \$ , taxes incluses;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

<b>Signé par</b>	Jean-François MELOCHE	<b>Le</b> 2025-12-04 22:30
------------------	--------------------------	----------------------------

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1259926003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la première option de renouvellement de douze (12) mois du contrat accordé à la firme Élagage Prestige inc. (AO 25-20829) et autoriser une dépense additionnelle de 155 564,62 \$, taxes incluses, pour le service d'élagage dans le cadre du programme d'entretien cyclique des arbres pour l'arrondissement d'Outremont (référence 1259926001 / CA25 16 0094), majorant ainsi le montant du contrat de 152 514,34 \$, taxes incluses, à 308 078,96 \$ , taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Reconnue pour sa qualité, la forêt urbaine d'Outremont est composée d'environ 7500 arbres publics. Les arbres sont indispensables pour offrir aux citoyens et citoyennes une bonne qualité de vie, notamment en projetant de l'ombre, en rafraîchissant l'air et en captant certaines particules fines et polluants atmosphériques. Pour ces raisons, la forêt urbaine est un outil de taille pour assurer la résilience des villes aux changements climatiques. Il faut cependant prendre en compte qu'elle est elle-même plus vulnérable aux événements climatiques extrêmes qui se font plus fréquents et aux autres risques causés par la perturbation du climat, dont les ravageurs exotiques envahissants. Les dégâts occasionnés par la tempête de verglas du 5 avril 2023 ont mis en lumière la nécessité de mettre sur place un programme d'entretien planifié des arbres de l'arrondissement. Dans le cadre du contrat de travaux arboricoles précédent (AO 19-19717), les demandes ponctuelles, générées par les demandes citoyennes, les travaux sur le domaine public et les urgences ainsi que les abattages et les essouchages mobilisaient trop l'équipe pour qu'il soit possible de réaliser un élagage cyclique en parallèle. C'est pourquoi le contrat a été scindé de façon à ce qu'une équipe soit attitrée entièrement à l'élagage dans le cadre du programme d'entretien cyclique.

L'arrondissement a été séparé en cinq (5) secteurs. À chaque année, les arbres de rue d'un secteur sont inspectés, puis les arbres dont le DHP est supérieur à 20 cm et qui nécessitent un élagage sont élagués l'année suivante. Le but du programme d'entretien cyclique est que l'ensemble des arbres de rue de l'arrondissement soient inspectés puis élagués au besoin à chaque 5 ans. En parallèle, des élagages ponctuels motivés par les demandes citoyennes et les urgences ainsi que l'abattage et l'essouchage des arbres qui ne peuvent plus être conservés sont réalisés dans le cadre de contrats distincts.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**6 mai 2025 - CA25 16 0094** Accorder un contrat à la firme Élagage Prestige Inc. au montant de 152 514,34 \$ incluant les taxes, pour le service d'élagage dans le cadre du programme d'entretien cyclique des arbres publics pour l'année 2025 avec une possibilité de renouvellement pour deux (2) années additionnelles à la suite de l'appel d'offres public 25-20829

(quatre (4) soumissionnaires) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

#### DESCRIPTION

Le contrat a pour objet le service d'élagage dans le cadre du programme d'entretien cyclique des arbres publics à l'arrondissement d'Outremont. Les travaux arboricoles serviront à assurer la sécurité du public, à favoriser le sain développement des arbres et à augmenter la résilience de la forêt urbaine face aux événements climatiques extrêmes.

#### JUSTIFICATION

En 2025, un premier secteur a été inspecté, puis élagué en fonction des besoins déterminés par l'inspecteur. Un second secteur est en cours d'inspection dans le but de prescrire les élagages qui seront réalisés en 2026. De ce fait, l'arrondissement recommande de reconduire le contrat accordé à la firme Élagage Prestige Inc. pour continuer les travaux d'élagages dans le cadre du programme d'entretien cyclique des arbres publics pour l'année 2026.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que prévu à la clause 2.03.02 du contrat 25-20829, les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont augmentés de deux pour cent (2%) pour la période visée par le renouvellement.

25-20829 Service d'élagage dans le cadre du programme d'entretien cyclique des arbres publics pour l'arrondissement d'Outremont								
	Item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total (avant taxes)	TPS (5%)	TVQ (9,975 %)	Montant total (taxes incluses)
Année 2025	Service d'élagage 2 personnes avec nacelle	700	heures	189,50 \$	132 650,00 \$	6 632,50 \$	13 231,84 \$	152 514,34 \$
Année 2026	Service d'élagage 2 personnes avec nacelle	700	heures	193,29 \$	135 303,00 \$	6 765,15 \$	13 496,47 \$	155 564,62 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la division opérations, voirie et parcs. Sous total 135 303,00\$ avant taxes.

#### MONTRÉAL 2030

L'élagage des arbres publics permettra à contribuer à l'atteinte des résultats en lien avec deux priorités du plan stratégique Montréal 2030 :

- **Priorité 2** Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision

- **Priorité 19** Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Gestion raisonnée du patrimoine arboricole;;

- Maintien de la sécurité des citoyens;

- Augmentation de la résilience de la forêt urbaine aux aléas climatiques.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il serait préférable d'informer les résidents et résidentes de l'arrondissement des opérations d'élagage qui auront lieu dans leur secteur.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Renouvellement du contrat par le conseil d'arrondissement : 9 décembre 2025  
Envoi de la lettre de renouvellement par l'arrondissement : 16 décembre 2025  
Entrée en vigueur du renouvellement : 1 janvier 2026  
Échéance du contrat : 31 décembre 2026

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Hanane BELKASS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stephanie PARADIS  
Agente technique en horticulture et arboriculture

#### **ENDOSSÉ PAR**

Benoit MENARD  
Chef de division voirie

Le : 2025-10-30

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-qualite de vie





**Dossier # : 1259538001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de services à intervenir avec Outremont en Famille, la mise en place du Programme Écoquartier dans l'arrondissement d'Outremont, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 - Autoriser une dépenses n'excédant pas 97 728,75 \$ / Dépense provenant du budget du fond d'urgence climatique

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259538001;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

**D'OCTROYER** un contrat au montant maximal de 97 728,75 \$, incluant les taxes, à l'organisme Outremont en Famille pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 dans le cadre du Programme Écoquartier d'Outremont;

**D'APPROUVER** un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Outremont en Famille, établissant les modalités et conditions du contrat;

**D'AUTORISER** la Secrétaire d'arrondissement, à signer la convention pour et au nom de l'Arrondissement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2025-12-04 22: 40

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1259538001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de services à intervenir avec Outremont en Famille, la mise en place du Programme Écoquartier dans l'arrondissement d'Outremont, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 - Autoriser une dépenses n'excédant pas 97 728,75 \$ / Dépense provenant du budget du fond d'urgence climatique

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Outremont bénéficie d'un environnement particulièrement agréable et verdoyant parmi les arrondissements de Montréal, notamment avec la canopée de ses arbres qui couvre environ 35% de son territoire. La population outremontaise est très attachée à la qualité de vie de leur quartier paisible.

De plus, pour répondre aux pressions causées par la crise climatique, l'arrondissement d'Outremont s'est engagé dans une démarche de transition socioécologique. À la suite de la réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre d'Outremont, en 2021, l'Arrondissement prépare un plan d'urgence climatique qui s'aligne sur les orientations du plan stratégique Montréal 2030, ainsi que sur les objectifs du Plan climat 2020-2030.

Mettre en place un programme d'Écoquartier permettra donc aussi d'appuyer l'arrondissement d'Outremont dans ses efforts de transition socioécologique et répondra aussi à son Plan d'action propreté 2022.

Afin de compléter ses efforts pour prendre soin de l'environnement d'Outremont et d'y faire participer activement ses résidentes et résidents, l'Arrondissement souhaite poursuivre la prise en charge du programme Écoquartier par l'organisme Outremont en Famille.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 16 0118 - 1239451004 - 2 mai 2023 - Approuver la convention de services à intervenir avec Outremont en Famille, pour la mise en place du Programme Écoquartier dans l'arrondissement d'Outremont, pour la période du 15 mai 2023 au 31 décembre 2025 / Autoriser une dépense n'excédant 247 003,09 \$ / Autoriser la secrétaire d'arrondissement, à signer ladite convention à cet effet - Dépense provenant du budget du fond d'urgence climatique.

**DESCRIPTION**

La Ville de Montréal, avec son programme Écoquartier, place les citoyennes et citoyens au cœur de sa stratégie d'intervention en matière d'environnement. L'arrondissement d'Outremont accentue son engagement dans cette voie par la reconduction de son programme Écoquartier et confie ce mandat à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille, impliqué en éducation environnementale. La programmation Écoquartier 2026 présente les mandats, les services offerts, les indicateurs de performance ainsi que les résultats attendus de l'organisme pour la durée du contrat de services. Elle comprend également une section consacrée à la gestion administrative, incluant la gestion des ressources humaines, du personnel, la promotion des services, les rencontres de suivi et la reddition de comptes.

Un plan d'action annuel du programme Écoquartier devra être présenté par l'organisme Outremont en Famille et approuvé par l'Arrondissement. Ce plan devra inclure les outils de suivi détaillant les activités prévues et les réalisations attendues, afin de démontrer la progression vers l'atteinte des résultats définis dans la programmation Écoquartier 2026.

Le programme sera déployé sur une période d'un (1) an du 1er janvier au 31 décembre 2026.

## JUSTIFICATION

Tel que mentionné, la mise en place du Programme Écoquartier à Outremont fait écho aux éléments soulevés dans l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre d'Outremont en 2021. De plus, l'Arrondissement a déposé son plan d'urgence climatique aligné sur les orientations du plan stratégique Montréal 2030 et sur celles de la planification stratégique 2021 - 2025 de l'arrondissement d'Outremont ainsi que sur les objectifs du Plan climat 2020-2030, le Programme Écoquartier permettra ainsi d'appuyer l'Arrondissement dans ses efforts pour favoriser les actions et les pratiques en transition écologique sur son territoire.

Le mandat de l'Écoquartier d'Outremont consiste à promouvoir la transition socioécologique par des activités qui aident les Outremontaises et les Outremontais à cheminer pour faire d'Outremont un arrondissement plus écologique, inclusif et solidaire. Elle vise également à soutenir les initiatives porteuses qui font progresser l'arrondissement vers l'atteinte de ses objectifs.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est donc recommandé d'octroyer un contrat à Outremont en Famille au montant maximal de 97 728,75\$ incluant les taxes pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 pour la réalisation du Programme Écoquartier à Outremont, et ce, à même le budget d'urgence climatique de l'Arrondissement.

Année	Avant taxes	Après taxes
2026	85 000\$	97 728,75\$

Les honoraires seront payés sur présentation de factures.

## MONTRÉAL 2030

Le Programme Écoquartier répond à plusieurs priorités cibles de l'orientation: «Transition écologique» du Plan stratégique Montréal 2030. Tel qu'indiqué dans ce plan, la Ville de Montréal souhaite « Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050», «Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision» et « Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.» (Montréal 2030 Plan stratégique, document synthèse, p.2)

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Considérant la volonté de l'arrondissement d'Outremont à mettre en oeuvre des pratiques durables facilitant la transition écologique, l'établissement du Programme Écoquartier sur le territoire est donc essentiel et permettra de propulser les actions de transition socioécologique par les résidentes et résidents de l'Arrondissement.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les mesures sanitaires en vigueur, s'il y a, seront respectées par l'organisme.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion du Programme Écoquartier sera faite sur les réseaux de l'arrondissement d'Outremont ainsi que sur les réseaux de l'organisme Outremont en Famille auprès de la population.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Du 1er janvier au 31 décembre 2026.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Kalina RYKOWSKA, Outremont

Lecture :

Kalina RYKOWSKA, 15 septembre 2025

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marilys LACHARITE  
Agente de recherche

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-08-15

Carl NÉRON  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
developpement social en arrondissement

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-qualite  
de vie



**Dossier # : 1259451002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2 300 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre de leur projet de couches lavables et produits d'hygiène durables sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259451002;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

**D'ACCORDER** une contribution financière de 2 300\$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre du projet de couches lavables et produits d'hygiène durables pour l'année 2026;

**D'APPROUVER** un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Outremont en Famille, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

**D'AUTORISER** la Secrétaire d'arrondissement, à signer ladite convention pour et au nom de l'Arrondissement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2025-12-04 22: 26

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1259451002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2 300 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre de leur projet de couches lavables et produits d'hygiène durables sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

**CONTENU****CONTEXTE**

L'organisme Outremont en Famille souhaite encourager la réduction des déchets à travers le programme de subvention pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène durables pour les citoyens et citoyennes d'Outremont. D'ailleurs, plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal offrent ce programme de subvention afin d'encourager leurs résident(e)s à changer leurs habitudes de consommation de couches et de produits d'hygiène à usage unique.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs et volontés de l'équipe d'Outremont en Famille qui s'engage et promeut les initiatives favorisant une meilleure gestion des matières résiduelles et la transition écologique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 160278 - 3 décembre 2024 - Accorder une contribution financière de 1 034 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre de leur projet de couches lavables et produits d'hygiène durables et prolonger le terme de la convention et des activités 2024 du programme jusqu'au 31 décembre 2025 / Dépense provenant du budget de la transition écologique.

CA23 16 0358 - 5 décembre 2023 - ADDENDA - Approuver la prolongation de la convention addenda accordée à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre du programme de couches lavables et produits d'hygiène menstruelle durables sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 / Dépense provenant du surplus de gestion urgence climatique.

CA22 16 0280 - 6 septembre 2022 - Accorder un soutien financier de 9 775 \$, taxes incluses, à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre de leur projet de couches lavables et produits d'hygiène menstruelle durables pour la période du 7 septembre 2022 au 31 décembre 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant du budget de la transition écologique.

## **DESCRIPTION**

Outremont en Famille a mis en place une procédure visant à octroyer de manière équitable des subventions pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène durables aux citoyennes et citoyens d'Outremont.

- Couches lavables : Une famille peut recevoir jusqu'à 300 \$ par année, ou 400 \$ si elle est à faible revenu.
- Produits d'hygiène menstruelle durables : Une personne peut obtenir un maximum de 100 \$, ou 150 \$ pour une personne à faible revenu.
- Produits d'incontinence : Le montant maximal est de 150 \$, ou 200 \$ pour une personne à faible revenu, par année.

Un rapport trimestriel, présenté sous forme de tableau, détaillant le nombre de subventions accordées ainsi que le profil des bénéficiaires, sera transmis à l'Arrondissement. De plus, un rapport final sera produit par l'organisme afin d'évaluer les impacts du programme dans son ensemble.

## **JUSTIFICATION**

Le montant de 2 300\$ demandé à l'arrondissement d'Outremont est un soutien financier nécessaire à la mise en place du programme de subvention pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène durables par l'organisme Outremont en Famille. Le refus d'un tel soutien financier pourrait compromettre la continuité du projet en question.

Il est à noter que ce projet est aligné avec l'action phare du Chantier A du Plan climat 2020-2030: «Déployer des stratégies afin de favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables. (Plan climat 2020-2030, document synthèse, p.5)

De plus, ce projet cadre avec l'orientation stratégique «une transition écologique réussie» de la Planification stratégique de l'arrondissement d'Outremont 2021-2025, où «grâce à nos efforts, notre population aura renforcé son comportement écoresponsable.» (Planification stratégique arrondissement d'Outremont 2021-2025, p.5).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Outremont en Famille souhaite obtenir une contribution financière pour le projet de couches lavables et produits d'hygiène durables au montant de 2 300\$ pour l'année 2026..

Suite à l'analyse de leur demande, il est donc recommandé d'accorder cette contribution financière à Outremont en Famille, et ce, à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce projet, déposé par Outremont en Famille, répond à l'orientation: «Transition écologique» du Plan stratégique Montréal 2030. Tel qu'indiqué dans ce plan, la Ville de Montréal souhaite «Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.» (Montréal 2030 Plan stratégique, document synthèse, p.2)

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas accorder ce soutien financier priverait des familles vulnérables et à faible revenu d'accéder à des produits écoresponsables et découragerait les changements d'habitudes de cette population.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les mesures sanitaires en vigueur au moment du projet seront respectées par l'organisme.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Promotion du programme de subvention sur les réseaux de l'arrondissement d'Outremont et d'Outremont en Famille auprès de la population.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée GOBEIL  
agent(e) de développement d'activités  
culturelles physiques et sportives

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carl NÉRON  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
développement social en arrondissement

Le : 2025-11-19

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-  
qualite de vie



**Dossier # : 1259943003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 26 250 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Société de développement commercial Laurier Ouest Outremont dans le cadre des activités d'embellissement et d'animation de l'avenue Laurier pour l'année 2026 - Approuver la convention à cet effet - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

**ATTENDU** que la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest - Outremont est la seule SDC sur le territoire de l'arrondissement et qu'elle contribue depuis 2017 au dynamisme et au rayonnement de cette avenue emblématique montréalaise;  
**ATTENDU** que de nombreuses contributions depuis 2017 ont été versées à la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest - Outremont pour assurer la relance de l'achat local et le développement de l'artère dans Outremont;

**ATTENDU** que la présente demande de soutien doit permettre de réaliser divers projets d'améliorations de l'avenue Laurier Ouest;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259943003;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

**D'ACCORDER** une contribution financière de 26 250 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest - Outremont dans le cadre des activités d'embellissement et d'animation de l'avenue Laurier, ce en concordance avec le second scénario proposé par la SDC dans sa demande de financement annuelle;

**D'APPROUVER** la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

**D'AUTORISER** la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier

décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2025-12-04 21:48

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1259943003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 26 250 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Société de développement commercial Laurier Ouest Outremont dans le cadre des activités d'embellissement et d'animation de l'avenue Laurier pour l'année 2026 - Approuver la convention à cet effet - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

**CONTENU****CONTEXTE**

La Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest - Outremont est la seule SDC sur le territoire de l'arrondissement. Constituée en 2017 par le Conseil d'arrondissement conformément aux pouvoirs conférés par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, ch. C-19, art. 458.1 et suivants), la SDC Laurier Ouest contribue depuis au dynamisme, au rayonnement et à l'attractivité de cette avenue emblématique, de ses commerces et de l'Arrondissement d'Outremont. Elle embellit l'avenue avec des aménagements estivaux et des éclairages hivernaux, et réalise de nombreuses activités pour dynamiser la vie locale, notamment des événements gratuits et ouverts à tous qui encouragent les talents du secteur, tel la programmation culturelle de l'été 2025, organisée conjointement avec les agents culturels de l'Arrondissement d'Outremont.

La SDC constitue un partenaire de l'Arrondissement d'Outremont, et l'appui financier de l'arrondissement est vital pour son développement économique, ainsi elle présente sa demande de soutien financier annuel à l'arrondissement afin de poursuivre ses démarches, avec l'intention de les bonifier.

La SDC décline sa demande en deux scénarios, lesquels sont décrits plus bas et dans la demande en pièce jointe.

Le présent dossier vise à approuver une convention de contribution financière conforme au second scénario, soit de 26 250 \$, entre l'Arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest pour l'année 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

8 octobre 2024 : Résolution CA24 16 0229 - Accorder une contribution financière de 25 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Société de développement commercial Laurier Ouest Outremont dans le cadre des activités d'embellissement et d'animation de l'avenue Laurier pour l'année 2025 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement (Dossier 1248358014)

3 avril 2024: Résolution: CA24 16 0065 - Accorder une contribution financière de 25 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Société de développement commercial Laurier Ouest Outremont dans le cadre des activités d'embellissement et d'animation de l'avenue Laurier - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et d'autoriser le maire ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention

17 janvier 2023 : Résolution: CA23 16 0007 - Accorder un soutien financier de 15 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont dans le cadre des activités d'embellissement et d'animation de l'avenue Laurier / Approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière / Autoriser le maire ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement (dossier 1226347008)

6 avril 2021 : Résolution CA21 16 0094 - D'accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest - Outremont pour couvrir les frais administratifs reliés à la réalisation d'une campagne de financement participatif conjointe avec les associations des commerçants des avenues Van Horne et Bernard pour assurer la relance de l'achat local - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le maire ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus. (dossier 1216347005)

16 décembre 2020 : Résolution CA20 160358- Accorder une contribution financière non récurrente de 7 800 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest - Outremont pour couvrir les frais administratifs reliés à la réalisation d'une campagne de financement participatif conjointe avec les associations des commerçants des avenues Van Horne et Bernard pour assurer la relance de l'achat local - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire ainsi que la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus (dossier 1206347002)

7 décembre 2020 : Résolution CA20 16 0358 - Accorder une subvention de 5 000 \$ à la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour l'aide au développement commercial de l'artère dans Outremont - Dépense provenant du budget de fonctionnement (dossier 1206347003)

9 juillet 2020 : Résolution CA20 16 0232 - Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest - Outremont pour la réalisation d'une campagne de financement participatif conjointe avec les associations des commerçants des avenues Van Horne et Bernard pour assurer la relance de l'achat local - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire ainsi que la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus (dossier 1206347001)

16 décembre 2019 : Résolution CA19 16 0460 - Accorder une subvention de 5 000 \$ à la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour l'aide au développement commercial de l'artère dans Outremont - Dépense provenant du budget de fonctionnement (dossier 1197397019)

## DESCRIPTION

Dans le but de poursuivre ses opérations en 2026, la SDC Laurier Ouest dépose sa demande de financement annuelle à l'Arrondissement d'Outremont. Elle propose les deux scénarios de financement suivants :

**Scénario 1 – 45 000 \$ :** Ce scénario vise, en plus du financement annuel habituel de 25 000 \$, à bonifier la programmation estivale sur Laurier Ouest par une série de concerts en plein air, et à reproduire ces animations sur l'Avenue Bernard, ce dans le but de réduire les coûts avec le fournisseur et d'étendre la portée de ses actions (voir devis en annexe de la demande de financement). Ces ensembles de concerts s'élèvent à 10 000 \$ par avenue, ainsi ce scénario représente 20 000 \$ de plus que la demande de financement des années précédentes.

**Scénario 2 – 26 250 \$ :** Ce scénario soutient la programmation régulière Laurier Ouest. Pour 2026, la SDC propose une augmentation du financement de 5% par rapport au financement habituel de 25 000 \$, proportionnelle à l'augmentation des cotisations de 5% adoptée par les membres lors de l'assemblée générale annuelle du 30 septembre 2025. Elle justifie cette demande par la hausse marquée des coûts pour réaliser plusieurs projets depuis 2024. De plus, la mode est un élément phare de l'image de marque de Laurier Ouest, et la mettre en valeur est coûteux, car la clientèle, tant commerçante que consommatrice, a des attentes élevées face à l'avenue Laurier Ouest. Forte de la réussite des célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire d'Outremont, auxquelles la SDC Laurier Ouest a contribué comme partenaire principal, elle affirme qu'un appui majoré de l'Arrondissement permettra de consolider cet élan et de maintenir le rayonnement collectif d'Outremont.

## JUSTIFICATION

La présente demande concerne le financement annuel et habituel de la SDC, ainsi il est justifié d'accéder à la portion de la demande qui couvre le fonctionnement habituel, soit 25 000 \$, tout en accordant une somme supplémentaire représentant 5% de la subvention habituelle, pour un montant additionnel de 1250 \$, dans le but de favoriser le développement continu de l'avenue et de la SDC.

Si les fonds disponibles le permettent, la SDC pourra déposer des demandes subséquentes pour des projets additionnels, en complément de leurs activités régulières.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir tableau dans les pièces jointes.

## MONTRÉAL 2030

Le présent projet permet d'atteindre les objectifs Montréal 2030 suivants :

4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Grille jointe.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mi-décembre 2026 : adoption de la convention de contribution financière.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume HIGGINS  
commissaire - développement économique

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-14

Jean-François LEBRUN  
Chef de division - Urbanisme permis et inspection

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -  
gestion territoire et sa





**Dossier # : 1257378006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 109 022,72 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, aux organismes La Maison des jeunes d'Outremont et le Carrefour Jeunesse-Emploi de Côte-des-Neiges (CJECDN) dans le cadre du programme Prévention Montréal - Dépense provenant du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale de la ville centre

**ATTENDU** que la sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés;

**ATTENDU** que la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville;

**ATTENDU** que le nouveau programme Prévention Montréal, doté d'un budget 6 484 381 M\$, vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité;

**ATTENDU** que le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs;

**ATTENDU** que la dépense est entièrement financée par la ville centre;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1257378006;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

**D'ACCORDER** un soutien financier totalisant la somme de 109 022,22 \$, toutes taxes applicables le cas échéant, aux 2 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal;

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Nom du projet</b>	<b>Montant de la contribution recommandée</b>
Carrefour Jeunesse- Emploi de Côte-de-Neiges (CJECDN)	Engagés ! - Déploie ton potentiel	24 022,72 \$
Maison des jeunes d'Outremont	Équipe Travail de rue jeunesse	67 521,24 \$
Maison des jeunes d'Outremont	Programme Espace LGBTQ+	17 478,76 \$

**D'APPROUVER** les trois (3) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

**D'AUTORISER** la secrétaire d'arrondissement à signer lesdits projets de convention pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement financée par la ville centre.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2025-12-04 22:22

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1257378006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 109 022,72 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, aux organismes La Maison des jeunes d'Outremont et le Carrefour Jeunesse-Emploi de Côte-des-Neiges (CJECDN) dans le cadre du programme Prévention Montréal - Dépense provenant du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale de la ville centre

**CONTENU****CONTEXTE**

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.

Le programme Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 6 484 381 M\$ pour l'année 2026 et se décline en deux axes principaux:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatrices de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer:

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leur famille;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité;

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CA21 16 0162 du 7 juin 2021**

Accorder un soutien financier totalisant la somme 82 782 \$, soit 41 391 \$ par année, à trois organismes à but non lucratif ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables / Approuver les 5 projets de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions

### **CA21 16 0270 du 13 septembre 2021**

Addenda - Modifier l'article 5 de la convention approuvée le 7 juin 2021 à Outremont en famille pour le projet Boîte à surprises (réf.: CA21 160162)

### **CA21 16 0275 du 13 septembre 2021**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 8 945 \$ à l'organisme Maison des jeunes d'Outremont, pour la période du 20 septembre 2021 au 30 juin 2022, dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans, pour le projet « Création d'un espace LGBTQ+ » / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser Mme Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement à signer ladite convention / Dépense assumée par la Ville centrale

### **CE22 2148 du 21 décembre 2022**

Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la

diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

**CA22 16 0248 du 8 août 2022**

ADDENDA - Accorder un soutien financier additionnel de 7 156 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022 dans le cadre du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans pour prolonger le projet « Création d'un espace LGBTQ+ » / Approuver le projet de convention addenda à cet effet / Autoriser madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement à signer ladite convention addenda / Autoriser un virement de 7 156 \$ du Service de la diversité et inclusion sociale vers l'arrondissement Outremont

**CA22 16 0377 du 7 novembre 2022**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 15 328 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour les années 2022-2025, dans le cadre du Plan local d'action jeunesse de la Table de concertation jeunesse Outremont/Ville Mont-Royal, afin de réaliser le projet « Intervention de proximité : travail de rue » du 11 octobre au 31 décembre 2022 conformément au cadre de référence du programme Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU) / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser la directrice d'arrondissement, Mme Marie-Claude Leblanc, à signer ledit projet de convention / Dépense provenant du budget d'agglomération

**CA23 16 0091 du 4 avril 2023**

ADDENDA - Accorder un soutien financier de 15 328 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont dans le cadre du Plan local d'action jeunesse 2022-2025 de la Table de concertation jeunesse Outremont/Ville Mont-Royal, afin de réaliser le projet « Intervention de proximité : travail de rue » du 1 janvier au 31 décembre 2023 dans le cadre du programme Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU) / Approuver le projet de convention addenda à cet effet / Autoriser la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention addenda

**CA23 16 0087 du 4 avril 2023**

ADDENDA - Accorder un soutien financier totalisant la somme 52 495 \$ à trois organismes à but non lucratif ci-après désignés, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, en provenance du budget 2023 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables / Approuver les 5 projets de convention à cet effet / Approuver le projet de convention addenda à cet effet / Autoriser la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention addenda

**CA23 16 0090 du 4 avril 2023**

ADDENDA - Accorder un soutien financier additionnel de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 dans le cadre du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans pour prolonger le projet « Création d'un espace LGBTQ+ » / Approuver le projet de convention addenda à cet effet / Autoriser la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention addenda.

**CA23 16 0360 du 5 décembre 2023**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 267 774,32 \$, à quatre (4) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal / Approuver les six (6) projets de convention à cet effet / Autoriser la Cheffe de division des Sports, loisirs et parcs, Mme Marie-Andrée L'Espérance à signer lesdits projets de convention / Autoriser une affectation aux surplus en 2024 d'un montant de 37 706 \$, représentant le résiduel non dépensé en 2023 afin de continuer des projets en lien avec la mission de Prévention Montréal

DGA258121001 - Autoriser des virements budgétaires totalisant 6 484 381 \$, en

provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers 19 arrondissements, pour la réalisation des projets conformément au programme Prévention Montréal, pour l'année 2026.

## DESCRIPTION

Nom de l'organisme	Nom du projet	Montant de la contribution recommandée	Brève description du projet	Axe 1 ou 2
La Maison des jeunes d'Outremont	Équipe Travail de rue jeunesse	67 521,24 \$	En adoptant une approche basée sur le travail de proximité, le projet bonifié par la création d'une équipe en travail de rue jeunesse nous assure une présence continue directement dans les milieux fréquentés par les jeunes.	Axe 2
La Maison des jeunes d'Outremont	Programme Espace LGBTQ+	17 478,76 \$	Rendre accessible un lieu d'appartenance pour les adoles cent.e.s de 12 à 18 ans à la Maison des Jeunes d'Outremont afin de favoriser les différents aspects de leur développement. Accroître le sentiment de sécurité des jeunes LGBTQ+ et allié.e.s en développant leurs compétences et leurs habiletés sociales;	Axe 2
Carrefour Jeunesse- Emploi de Côte-des-Neiges (CJECDN)	Engagés ! - Déploiement potentiel	24 022,72 \$	Le projet propose des activités participatives destinés aux jeunes de 16 à 30 ans. Ces activités ont pour objectif de soutenir les participants dans leurs démarches de découverte de soi et d'orientation, ainsi que de leur offrir des expériences formatrices. Ce projet a pour but de faire émerger une jeunesse outremontaise engagée, outillée et actrice de son avenir.	Axe 1

## JUSTIFICATION

Nom de l'organisme	Nom du projet	Axe	Priorités d'intervention	Objectifs	Résultat d'une concertation locale
--------------------	---------------	-----	--------------------------	-----------	------------------------------------

<p>Carrefour Jeunesse-Emploi de Côte-des-Neiges (CJECDN)</p>	<p>Engagés ! - Déploie ton potentiel</p>	<p>1</p>	<p>Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les inégalités en contribuant au <b>développement global</b> des enfants et des jeunes dans leur environnement - <b>Prévention Montréal: Développement des compétences et des habiletés</b></li> <li>• Réduire les inégalités en contribuant au <b>développement global</b> des enfants et des jeunes dans leur environnement - <b>Prévention Montréal: Concertation et développement des connaissances du milieu.</b></li> </ul>	<p>Non</p>
<p>La Maison des jeunes d'Outremont</p>	<p>Équipe Travail de rue jeunesse</p>	<p>2</p>	<p>Prévention en sécurité urbaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir le <b>développement d'actions</b> communautaires et <b>citoyennes en sécurité urbaine</b> : Favoriser la mobilisation, la concertation et le renforcement de <b>capacités</b></li> <li>• Soutenir le <b>développement d'actions</b> communautaires et <b>citoyennes en sécurité urbaine</b> : Favoriser la <b>sécurité dans les espaces publics</b>, cohabitation sociale harmonieuse et <b>sécurité des personnes</b> en situation de <b>vulnérabilité, de manière</b> intersectionnelle</li> <li>• Appuyer la mise en place d'<b>initiatives ciblées en prévention</b> de la violence chez les <b>enfants et les jeunes à risque</b> de commettre ou de subir la violence : Accompagnement et</li> </ul>	<p>Oui</p>

				interventions ciblées	
La Maison des jeunes d'Outremont	Programme Espace LGBTQ+	2	Prévention en sécurité urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir le <b>développement d'actions</b> communautaires et <b>citoyennes en sécurité urbaine</b> : Favoriser la mobilisation, la concertation et le renforcement de <b>capacités</b></li> <li>• Appuyer la mise en place d'<b>initiatives ciblées en prévention</b> de la violence chez les <b>enfants et les jeunes à risque de commettre ou de subir la violence</b> : <b>Développer les compétences et les habiletés sociales</b></li> <li>• Appuyer la mise en place d'<b>initiatives ciblées en prévention</b> de la violence chez les <b>enfants et les jeunes à risque de commettre ou de subir la violence</b> : <b>Accompagnement et interventions ciblées</b></li> </ul>	Oui

Un comité de sélection, composé de, un (1) gestionnaire, une (1) personne provenant d'une autre unité d'affaires, une (1) personne provenant de l'externe et d'un (1) responsable du programme interne, se s'ont rencontrés pour analyser les projets à l'aide d'une grille de pondération approuvée par le central.

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire pour ce dossier, est une somme de 109 022,72 \$ sera assumé comme suit :

Un montant de 109 022,72 \$ est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement suite au virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale cette décision approuve le virement vers à l'arrondissement dans la décision suivante DGA258121001. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

GSS	Nom de l'organisme	Nom du projet	Axe	Soutien recommandé 2026
13769	Carrefour Jeunesse-Emploi de Côte-de-Neiges (CJECDN)	Engagés ! - Déploie ton potentiel	1	24 022,72 \$
13762	Maison des jeunes d'Outremont	Équipe Travail de rue jeunesse	2	67 521,24 \$
13763	Maison des jeunes d'Outremont	Programme Espace LGBTQ+	2	17 478,76 \$
				<b>109 022, 72 \$</b>

Cette somme sera versée au budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont.

L'imputation est les suivantes :

- Axe 1 - Développement enfant et jeune :

2418.0010000.302700.05803.61900.016491.0000.004671.052139.00000.00000

- Axe 2 - Sécurité urbaine :

2418.0010000.302700.05803.61900.016491.0000.004672.052139.00000.00000

## **MONTRÉAL 2030**

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités:

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout report de soutien financier aurait un impact majeur sur le milieu communautaire de l'arrondissement d'Outremont en matière de sécurité urbaine.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.
- Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement.
- Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet.
- L'organisme s'engage à remplir sur la plateforme GSS le rapport final à la date prévue à cet effet dans les conventions.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Hanane BELKASS)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Manuel ARDILA ORTIZ, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Manuel ARDILA ORTIZ, 28 novembre 2025

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny CHARETTE-GAGNON  
Conseillère en développement communautaire

### ENDOSSÉ PAR

Steve LEFEBVRE  
regisseur(-euse)

Le : 2025-11-28

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-

qualite de vie



Dossier # : 1259203017

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables de l'arrondissement d'Outremont conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Sel Windsor Ltée(résolution CG25 0600 / entente-cadre 1739795 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259203017;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

**D'AUTORISER** une dépense de 150 000 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables selon les ententes cadres d'approvisionnement de la Ville.

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2025-12-04 21:52

Signataire :

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259203017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables de l'arrondissement d'Outremont conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Sel Windsor Ltée(résolution CG25 0600 / entente-cadre 1739795 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser une dépense de 150 000\$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables .

Le budget requis devrait permettre à l'équipe de la voirie de s'approvisionner tout au cours de la période hivernale 2025-2026 pour effectuer l'épandage de sel de déglçage nécessaire afin assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements.

L'approvisionnement ce fera selon l'entente cadre en vigueur. L'entente actuelle 1739795 avec le fournisseur SEL WINDSOR LTEE est valide jusqu'au 30 avril 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA 25 160046 - 1259203002** - Autoriser une dépense de 70 000 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables au fournisseur Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée, selon l'entente corporative 1679958 / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement / Autoriser la réaffectation d'un montant de 70 000 \$ prévu pour les parcs et le verdissement au surplus libre de l'arrondissement;

**CA 24 160280 - 1249203012-** Autoriser une dépense de 150 000 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables au fournisseur Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée, selon l'entente corporative 1679958 - Dépense provenant du budget de fonctionement;

**CA23 16 0363 - 1239203011** - Autoriser une dépense de 150 000 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables au fournisseur Compass Mineral Canada Corp. selon l'entente corporative 1618370 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement;

**CG23 0513 - 21 septembre 23** - Ententes-cadres avec Compass Minerals Canada Corp. suite à l'appel d'offre 23-19980;

**CA22 16 0417 - 5 décembre 2022** - Autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables dans l'arrondissement d'Outremont conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Compass Minerals Canada (résolution CG22 0493 / entente-cadre 1551129) / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement;

**CA22 16 0007 - 10 janvier 2022** - Autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables dans l'arrondissement d'Outremont conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Compass Minerals Canada Corp. (résolution CG21 0599 / entente-cadre 1498784) / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement;

**CA 21 160010 - 11 janvier 2021** - Autoriser une dépense de 150 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Cargill Limitée selon l'entente corporative no. 1429652 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement;

**D1219203010 - 21 novembre 2021** - Octroyer un contrat au fournisseur Compass Mineral Canada corp. selon l'entente corporative no. 1498784 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles pour un montant total maximal de 80 000 \$ (taxes incluses) - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

## **DESCRIPTION**

La quantité prévue à l'entente pour Outremont est de 1 500 T et le coût du sel de déglacage est de 91,27 \$ + taxes la tonne, soit une diminution du prix de 7.7% comparativement au prix de la dernière entente.

## **JUSTIFICATION**

Pour des raisons évidentes de sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes, il est essentiel de procéder aux opérations d'épandage de fondants et d'abrasifs sur la chaussée, dans les ruelles, les pistes cyclables et les stationnements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'imputation au budget de fonctionnement pour cette dépense se fera à partir du poste budgétaire suivant: 2418 0010000 302711 03123 56505 - Épandage de fondants et abrasifs

Voir les détails dans l'intervention financière

## **MONTRÉAL 2030**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie BOILY  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Benoit MENARD  
Chef de divisions - Opérations

Le : 2025-11-20

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-  
qualite de vie



**Dossier # : 1259203018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réaffectation pour l'année 2026 de 62 709,54 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables chez le fournisseur Sel Windsor Ltée conformément à la nouvelle l'entente corporative 1739795 qui remplace l'entente 1679958 conclue avec l'entrepreneur Cargill Ltée - Dépense provenant du surplus libre et déjà approuvée par le biais de la résolution CA25 160046 du 11 mars 2025

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259203018;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

**D'AUTORISER** l'affectation d'un montant de 62 709,54 \$ incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables, à l'entreprise Sel Windsor Ltée selon l'entente corporative 1739795;

**D'IMPUTER** les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2025-12-04 21:50

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1259203018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réaffectation pour l'année 2026 de 62 709,54 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables chez le fournisseur Sel Windsor Ltée conformément à la nouvelle l'entente corporative 1739795 qui remplace l'entente 1679958 conclue avec l'entrepreneur Cargill Ltée - Dépense provenant du surplus libre et déjà approuvée par le biais de la résolution CA25 160046 du 11 mars 2025

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser la réaffectation pour l'année 2026 d'un montant de 62 709,54 \$ incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables, à l'entreprise SEL WINDSOR LTÉE, prévus à la nouvelle l'entente corporative 1739795, qui remplace l'entente 1679958 conclue avec l'entrepreneur Cargill Ltée. Aucun fonds supplémentaires ne sont engagé dans cette transaction. Budget provenant du surplus déjà approuvé dans le GDD 1259203002.

L'approvisionnement en sel de déglçage requis pour l'épandage dans les rues, ruelles et pistes cyclables doit se faire à partir de l'entente corporative no. 1739795 (voir pièce jointe)

Ce transfert de fonds devrait permettre à l'équipe de la voirie de s'approvisionner pour effectuer l'épandage de sel de déglçage nécessaire afin assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA 25 160046 - 1259203002** - Autoriser une dépense de 70 000 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables au fournisseur Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée, selon l'entente corporative 1679958 / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement / Autoriser la réaffectation d'un montant de 70 000 \$ prévu pour les parcs et le verdissement au surplus libre de l'arrondissement;

**CA 24 160280 - 12492030012**- Autoriser une dépense de 150 000 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables au fournisseur Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée, selon l'entente corporative 1679958 - Dépense provenant du budget de

fonctionnement;

**CA23 16 0363 - 1239203011** - Autoriser une dépense de 150 000 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables au fournisseur Compass Mineral Canada Corp. selon l'entente corporative 1618370 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement;

**CG23 0513 - 21 septembre 23** - Ententes-cadres avec Compass Minerals Canada Corp. suite à l'appel d'offre 23-19980;

**CA22 16 0417 - 5 décembre 2022** - Autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables dans l'arrondissement d'Outremont conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Compass Minerals Canada (résolution CG22 0493 / entente-cadre 1551129) / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement;

**CA22 16 0007 - 10 janvier 2022** - Autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables dans l'arrondissement d'Outremont conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Compass Minerals Canada Corp. (résolution CG21 0599 / entente-cadre 1498784) / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement;

**CA 21 160010 - 11 janvier 2021** - Autoriser une dépense de 150 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Cargill Limitée selon l'entente corporative no. 1429652 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement;

**D1219203010 - 21 novembre 2021** - Octroyer un contrat au fournisseur Compass Mineral Canada corp. selon l'entente corporative no. 1498784 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles pour un montant total maximal de 80 000 \$ (taxes incluses) - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

## DESCRIPTION

L'approvisionnement en sel de déglacage requis pour l'épandage dans les rues, ruelles et pistes cyclables doit se faire à partir de l'entente corporative no. 1739795 (voir pièce jointe). La quantité prévue à l'entente pour Outremont est de 1 500 T et le coût du sel de déglacage est de 91,27 \$ + taxes la tonne, soit une diminution du prix de 7,7% comparativement au prix de la dernière entente.

## JUSTIFICATION

Pour des raisons évidentes de sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes, il est essentiel de procéder aux opérations d'épandage de fondants et d'abrasifs sur la chaussée, dans les ruelles, les pistes cyclables et les stationnements.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

**Contrat 1739795**

L'imputation au budget de fonctionnement pour cette dépense se fera à partir du poste

budgétaire suivant: 2418 0010000 302711 03123 56505 - Épandage de fondants et abrasifs

Réaffectation du surplus déjà approuvé dans le GDD 1259203002 (CA25 160046 - séance du 11 mars 2025) pour l'année 2026. Le montant disponible sera de 62 709,54 \$ taxes incluses, sachant que le BC 1710402 est entamé de 6 657,16 \$ net (7 290,46 \$ taxes incluses).

Voir les détails dans l'intervention financière

## **MONTRÉAL 2030**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Hanane BELKASS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie BOILY  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-20

Benoit MENARD  
Chef de division des opérations - Voirie et  
parcs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-  
qualite de vie



**Dossier # : 1256131001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer les rapports des décisions déléguées pour les mois de septembre et octobre 2025

**DÉPOSER** les rapports des décisions déléguées pour les mois de septembre et octobre 2025.

**Signé par** Jean-François MELOCHE **Le** 2025-12-04 09:50

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1256131001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer les rapports des décisions déléguées pour les mois de septembre et octobre 2025

**CONTENU****CONTEXTE**

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 160247 - 1250219033 : Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'août 2025.

**DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt des rapports des décisions déléguées pour les mois de septembre et octobre 2025.

**JUSTIFICATION**

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*, prévoyant ce qui suit :

« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guerda PHILISTIN  
Secrétaire-rechercheur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-10-29

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif -  
Secrétaire d'arrondissement

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1256131002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de septembre et octobre 2025

**DÉPOSER** la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de septembre et octobre 2025.

**Signé par** Jean-François MELOCHE **Le** 2025-12-04 09:47

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1256131002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de septembre et octobre 2025

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaire (AO-460)*, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 160248 - 1250219034 : Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de septembre et octobre 2025.

**DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour les mois de septembre et octobre 2025.

**JUSTIFICATION**

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.  
Référence - Article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460), prévoyant ce qui suit :

« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guerda PHILISTIN  
Secrétaire-rechercheur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-10-29

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif -  
Secrétaire d'arrondissement

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1256131003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de septembre et octobre 2025

**DÉPOSER** la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de septembre et octobre 2025.

**Signé par** Jean-François MELOCHE    **Le** 2025-12-04 09:46

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1256131003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de septembre et octobre 2025

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains bien et services. Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville :

- La carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels;

- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un fournisseur, pour l'achat de biens et services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau. Chaque direction a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 160249 - 1250219035 : Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'août 2025.

**DESCRIPTION**

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de septembre et octobre 2025.

**JUSTIFICATION**

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460), prévoyant ce qui suit :

« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guerda PHILISTIN  
Secrétaire-rechercheuse / Secrétaire  
d'arrondissement substitut

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif -  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-10-27

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur(-trice) arrondissement (ii)



**Dossier # : 1256131004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la liste des virements de crédits pour les mois de septembre et octobre 2025

**DÉPOSER** la liste des virements de crédits pour les mois de septembre et octobre 2025.

**Signé par** Jean-François MELOCHE **Le** 2025-12-04 09:45

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1256131004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la liste des virements de crédits pour les mois de septembre et octobre 2025

**CONTENU****CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 160250 - 1250219036 : Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'août 2025.

**DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt de la liste des virements de crédits pour les mois de septembre et octobre 2025.

**JUSTIFICATION**

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Seule la direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements suivant l'autorisation des gestionnaires identifiés au chapitre IV du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires* (AO-460).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guerda PHILISTIN  
Secrétaire-recherchiste / Secrétaire  
d'arrondissement substitut

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif -  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-10-29

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur(-trice) arrondissement (ii)



**Dossier # : 1253711014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2026

**ATTENDU** que l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4) stipule que, sauf autrement prévu aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon les modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité;

**ATTENDU** que le budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement adopté le 2 décembre 2025 prévoit une augmentation générale des tarifs de 4 %;

**ATTENDU QU'**entre l'avis de motion donné le 2 décembre 2025 et le dépôt du projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, des modifications ont été apportées aux tarifs du Chapitre III, Section III telles que détaillées au sommaire décisionnel addenda;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711014;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

**D'ADOPTER** avec changement le *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2026). L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2026.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2025-12-05 09:51

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1253711014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2026

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Entre l'avis de motion et le dépôt, le 2 décembre 2025, du projet Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026), quelques modifications ont été apportées aux tarifs présentés au Chapitre III (Qualité de Vie), Section III (Sports, loisirs et développement social), elles se résument ainsi:

- Harmonisation des catégories d'âge;
- Réintroduction des tarifs applicables aux étudiants et aux familles monoparentales;
- Retrait de dispositions doublons;

Et modification du tarif applicable pour la délivrance d'un permis annuel de stationnement pour service de soins à domicile (410 - SSAD) qui passe de 34,21 \$ à 1 \$.

Le présent dossier addenda modifie le règlement présenté par les membres du conseil et déposé en avis de motion conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et ville (R.L.R.Q., chap. C-19)* le 2 décembre 2025. Le règlement sera donc adopté avec changement le 9 décembre 2025.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guerda PHILISTIN  
secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1253711014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2026

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4) stipule que, sauf autrement prévu aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon les modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Il y a donc lieu d'adopter un règlement sur les tarifs de l'arrondissement pour l'exercice financier 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA24 16 0290 - 1243711020 - Adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2025
- CA23 16 0372 - 1233711018 - Adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2024
- CA22 16 0433 - 1223711048 - Adoption du Règlement AO-588 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)
- CA21 16 0382 - Adoption du Règlement AO-544 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022)
- CA20 16 0369 - Adoption du Règlement AO-513 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)
- CA19 16 0436 - Adoption du Règlement AO-469 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)
- CA19 16 0050 - Adoption du Règlement AO-419 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019)

## DESCRIPTION

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2026.

## JUSTIFICATION

Les tarifs ont été révisés par l'administration et les directions. Une augmentation globale générale de 4 % a été apportée à la grande majorité des tarifs.

Le conseil d'arrondissement a adopté son budget 2026 en conséquence de cette augmentation globale générale entérinée le 26 novembre 2025.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2026 est tributaire de l'application de ces tarifs.

## MONTRÉAL 2030

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur et publication du règlement sur le site de la ville

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : 26 novembre 2025

Adoption du règlement : 9 décembre 2025

Avis public d'entrée en vigueur : décembre 2025

Application : 1er janvier 2026

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif -  
Secrétaire d'arrondissement

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-20

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif -  
Secrétaire d'arrondissement

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE  
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1253711015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0431 \$ par 100 \$ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4), le conseil d'arrondissement peut, par règlement, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement;

**ATTENDU QU'**il est imposé et il sera prélevé, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0431 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble;

**ATTENDU QUE** le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2026, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement d'Outremont tel que dressé par son conseil;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711015;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

**DE DÉPOSER** au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chap. C-19), le projet de *Règlement sur la taxe relative aux services* (exercice financier 2026);

**DE DONNER** un avis de motion pour le projet de *Règlement sur la taxe relative aux services* (exercice financier 2026). L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0431 \$ par 100 \$ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

**Signé par** Jean-François MELOCHE    **Le** 2025-11-27 18:46

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1253711015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0431 \$ par 100 \$ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à une réforme du financement des arrondissements pour 2013, l'administration centrale a cédé un espace fiscal aux arrondissements correspondant à 0,05 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière en contrepartie d'une diminution des transferts centraux versés.

- L'espace fiscal cédé en 2014 équivalait à 0,0470 \$ / 100 \$ d'évaluation
- L'espace fiscal cédé en 2015 équivalait à 0,0445 \$ / 100 \$ d'évaluation
- L'espace fiscal cédé en 2016 équivalait à 0,0423 \$ / 100 \$ d'évaluation
- L'espace fiscal cédé en 2017 équivalait à 0,0420 \$ / 100 \$ d'évaluation
- L'espace fiscal cédé en 2018 équivalait à 0,0456 \$ / 100 \$ d'évaluation
- L'espace fiscal cédé en 2019 équivalait à 0,0493 \$ / 100 \$ d'évaluation
- L'espace fiscal cédé en 2020 équivalait à 0,0475 \$ / 100 \$ d'évaluation
- L'espace fiscal cédé en 2021 équivalait à 0,0460 \$ / 100 \$ d'évaluation
- L'espace fiscal cédé en 2022 équivalait à 0,0447 \$ / 100 \$ d'évaluation
- L'espace fiscal cédé en 2023 équivalait à 0,0452 \$ / 100 \$ d'évaluation
- L'espace fiscal cédé en 2024 équivalait à 0,0452 \$ / 100 \$ d'évaluation
- L'espace fiscal cédé en 2025 équivalait à 0,0428 \$ / 100 \$ d'évaluation

L'administration a établi la taxe relative aux services à 0,0431 \$ / 100 \$ d'évaluation pour 2026.

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2026 et prend effet à compter du 1er janvier 2026, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement d'Outremont tel que dressé par son conseil. L'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4) prévoit que conseil d'arrondissement peut par règlement, dans le but d'augmenter le niveau de ses services, soit exiger une compensation du propriétaire ou de l'occupant d'un immeuble situé dans l'arrondissement, soit imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 16 0291 - 1243711021 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) de l'arrondissement d'Outremont  
CA23 16 0371 - 1233711017 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) de l'arrondissement d'Outremont  
CA22 16 0432 - 1223711047 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2023  
CA21 16 0392 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2022  
CA20 16 0368 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2021  
CA19 16 0461 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2020  
CA18 16 0384 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2019  
CA17 16 0480 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2018

## **DESCRIPTION**

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) de l'arrondissement d'Outremont. L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0431 \$ par 100 \$ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble

## **JUSTIFICATION**

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de compléter la dotation budgétaire consentie par le Service des finances.

L'indexation prévue pour l'année 2026 s'élève à 4 %.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette taxe, imposée et prélevée, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement contribuera à l'équilibre budgétaire.

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Équilibrer le budget 2026 de l'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4) -

publication des avis publics prévus par la loi.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public précédant l'avis de motion : **21 novembre 2025**

Avis de motion, dépôt d'un projet de règlement : **2 décembre 2025**

Avis public précédant l'adoption : **1er décembre 2025**

Adoption du règlement : **9 décembre 2025**

Publication : **décembre 2025**

Transmission du règlement au Service des finances: **décembre 2025**

Entrée en vigueur : **1er janvier 2026**, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement d'Outremont tel que dressé par son conseil

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif -  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif -  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-10-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur(-trice) arrondissement (ii)

**Dossier # : 1259943002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation à ses membres

**ATTENDU QUE** la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest Outremont a procédé, le 30 septembre 2025, à l'adoption de son budget 2026 selon les dispositions de l'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du Règlement sur les sociétés de développement commercial(2004-16);

**ATTENDU QUE** la SDC Laurier Ouest Outremont a résolu, lors de cette même assemblée, d'imposer une augmentation de 5% à la cotisation de chaque membre pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026;

**ATTENDU QUE** le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2026, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la SDC Laurier Ouest Outremont;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259943002;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

**DE DÉPOSER** au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), le projet de Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation à ses membres;

**DE DONNER** un avis de motion pour le Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation à ses membres. L'objet de ce règlement est d'approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial

Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2025-11-27 16:05

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259943002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation à ses membres

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la Société de développement commercial (SDC) adopte son budget. L'article 458.27 de la même loi précise pour sa part que le conseil d'arrondissement peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 octobre 2016, le *Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont* (AO-333). Malgré le fait que l'article 37 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres est également une base de taxation municipale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

5 novembre 2024: Résolution: CA24 16 0289 - Adoption d'un projet de règlement - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation (1248358015)

7 novembre 2023: Résolution: CA23 16 0333 - Adoption d'un projet de règlement - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (1237776008)

5 décembre 2022 : Résolution: CA22 16 0434 - Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation

(1226347006)

Dossier 1226347007 : Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333) afin de modifier les modalités de convocation et la date limite des assemblées générales.

## **DESCRIPTION**

Dû à la hausse importante du montant de cotisation entre l'année 2023 et 2024, la SDC Laurier Ouest - Outremont avait proposé un gel du le montant des cotisations pour 2025. La SDC Laurier Ouest Outremont utilise comme base de cotisation la superficie du local commercial, mais d'autres critères sont aussi pris en considération, soit l'étage auquel est situé l'établissement d'entreprise et la localisation de celui-ci, selon qu'il ait front sur l'avenue Laurier ou sur une avenue transversale. Des limites minimales et maximales au montant de la cotisation sont également prévues. Ces éléments se retrouvent dans le règlement joint au présent sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et ville* (R.L.R.Q., c. C-19), et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont* (AO-333), la SDC Laurier Ouest Outremont a tenu une assemblée générale, le 30 septembre 2025. Au cours de cette assemblée, les membres présents et votants ont résolu d'accepter une augmentation de 5% du montant des cotisations pour l'ensemble de ses membres, et ce sans opposition.

Cette résolution est disponible en pièce jointe au présent sommaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et réponds aux priorités suivantes :

- 4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
- 14- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;
- 19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;
- 20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut d'adopter, dès le mois de décembre 2025, le budget 2026 de la SDC Laurier Ouest Outremont et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la SDC Laurier Ouest Outremont de 100 % de ses revenus anticipés pour l'année

2026. Un tel défaut aurait pour effet de rendre celle-ci inopérante en 2026 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Assumées par le secrétariat de l'arrondissement, selon les obligations prévues au Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

2 décembre 2025: avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement;  
9 décembre 2025: adoption du règlement;  
Entrée en vigueur: suite à l'adoption, avant le 31 décembre 2025.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guillaume HIGGINS  
commissaire - développement économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François LEBRUN  
Chef de division - Urbanisme permis et inspection

Le : 2025-10-21

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sonia VIBERT  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -  
gestion territoire et sa



Dossier # : 1255069030

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à convertir la piste cyclable, d'une longueur de 200 mètres, en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement pour la période du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026. La piste cyclable protégée sera réaménagée à compter du 1er avril 2026

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1255069030;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

**DE DÉPOSER** au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chap. C-19), le projet de Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171);

**D'ADOPTER** le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171). L'objet du règlement vise à convertir la piste cyclable, d'une longueur de 200 mètres, en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement pour la période du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026. La piste cyclable protégée sera réaménagée à compter du 1er avril 2026.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2025-12-05 10:26

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255069030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à convertir la piste cyclable, d'une longueur de 200 mètres, en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement pour la période du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026. La piste cyclable protégée sera réaménagée à compter du 1er avril 2026

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En complément au sommaire, voici un historique complet de la présence de la piste cyclable sur l'avenue Lajoie:

1. **Mai 2019 à Octobre 2019** - *GDD 1195069014* : Mise en place d'une piste cyclable sur le côté sud pour permettre de relier les deux campus de l'Université de Montréal;
2. **Octobre 2019 à Avril 2020** : Retrait des bollards nécessaire pour les opérations de déneigement tout en maintenant la piste cyclable;
3. **Avril à Octobre 2020** : Réinstallation des bollards tout en maintenant la piste cyclable;
4. **Octobre 2020 à Avril 2021** : Retrait des bollards nécessaire pour les opérations de déneigement tout en maintenant la piste cyclable;
5. **Avril 2021 à Septembre 2021** : Réinstallation des bollards tout en maintenant la piste cyclable;
6. **Septembre 2021 (dernière séance du Conseil tenue avant les élections de 2021)** - *GDD 1215069021* : Adoption d'un premier projet règlement pour convertir la piste cyclable en voies partagées et diminution de la limite de vitesse à 20 km/h uniquement sur la partie de l'avenue Lajoie entre les avenues Stuart et Outremont prévues au printemps 2022 motivée par de nombreuses plaintes reçues énonçant le souhait d'assurer une disponibilité d'espaces de stationnement sur le côté nord. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier les règles de stationnement et de limite de vitesse sur cette partie de l'avenue Lajoie;
7. **Janvier 2022 (séance du Conseil tenue après les élections 2021)** - *GDD*

1215069032 : Conversion de la piste cyclable en voies partagées sur les deux côtés du 15 janvier au 30 mars 2022 tout en permettant le stationnement sur le côté nord;

8. **Janvier 2022 (séance du Conseil tenue après les élections 2021) - GDD**

1225069002 : Diminution de la limite de vitesse sur toute l'avenue Lajoie prévue au printemps 2022 pour améliorer la sécurité des déplacements dans l'arrondissement, d'inciter les automobilistes à conduire plus calmement, de modifier les comportements relativement à la vitesse, de diminuer le nombre et la gravité des accidents, de diminuer le sentiment de vulnérabilité des piétons et des cyclistes;

9. **Avril à Novembre 2022** : Remise en place de la piste cyclable protégée par des bollards sur le côté sud et retrait de la voie partagée et de la permission de stationner sur le côté nord ;

10. **Novembre 2022 à Avril 2023 - GDD 1225069029** : Conversion de la piste cyclable en voies partagées sur les deux côtés du 1er décembre 2022 au 31 mars 2023 de façon à favoriser la cohabitation entre les cyclistes et les automobilistes tout en permettant de modifier les règles de stationnement pour autoriser le stationnement sur le côté nord de l'avenue Lajoie;

11. **Mai 2023 à Octobre 2023 - GDD 1235069020** : Remise en place de la piste cyclable protégée par des bollards et retrait du stationnement sur le côté nord de l'avenue Lajoie;

12. **Novembre 2023 à Avril 2024** : Retrait des bollards nécessaire pour les opérations de déneigement tout en maintenant la piste cyclable;

13. **Mai à Octobre 2024** : Mise en place d'une voie partagée en direction ouest sur le côté nord sans permission de stationner afin d'assurer une continuité avec la nouvelle voie partagée implantée tout au long de l'avenue Lajoie et d'une piste cyclable unidirectionnelle protégée par des bollards en direction est sur le côté sud de l'avenue Lajoie entre les avenues Stuart et Outremont;

14. **Novembre 2024 à Avril 2025** : Projet pilote hivernal pour tester la faisabilité - Retrait des bollards nécessaire pour les opérations de déneigement et maintien de la piste cyclable sur le côté sud sur l'avenue Lajoie entre les avenues Stuart et Outremont et de la voie partagée sans permission de stationner sur le côté nord de l'avenue Lajoie entre les avenues Stuart et Outremont. Résultats: Nombreuses plaintes (manque de stationnement, difficultés de déneigement) et problèmes opérationnels;

15. **Mai à Octobre 2025** : Réinstallation des bollards tout en maintenant la piste cyclable;

16. **Novembre 2025 à Avril 2026 - GDD 1255069030** : Conversion de la piste cyclable en voies partagées pour faciliter le déneigement du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026 tout en permettant le stationnement sur le côté nord;

17. **Avril 2026** : Réaménagement prévu de la piste cyclable protégée par des bollards sur le côté sud.

En période hivernale, les bollards doivent être retirés afin de faciliter les opérations de déneigement. La piste cyclable n'est alors délimitée que par un marquage au sol, souvent difficile à distinguer pour les automobilistes, ce qui augmente le risque d'accident. Cette contrainte a également contribué à la décision de convertir la piste cyclable en voies cyclables partagées.

Le plan de mobilité durable a identifié l'avenue Lajoie comme axe prioritaire. Le plan propose la transformation de l'avenue Lajoie en sens unique, permettant ainsi

l'implantation sécurisée d'un lien cyclable. La planification devrait débuter en 2026, avec une consultation publique et implantation en 2027.

Le présent dossier addenda ne modifie pas le règlement présenté par les membres du conseil et déposé en avis de motion conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et ville (R.L.R.Q., chap. C-19) le 2 décembre 2025. Le règlement sera donc adopté sans changement le 9 décembre 2025.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guerda PHILISTIN  
secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255069030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) visant à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement pour la période du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la demande du Cabinet du Maire, la piste cyclable existante sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont sera remplacée par une voie partagée de façon à favoriser la cohabitation entre les cyclistes et les automobilistes tout en permettant de modifier les règles de stationnement pour autoriser le stationnement sur le côté nord de l'avenue Lajoie. Pour ce faire, il est nécessaire d'y modifier les règles de stationnement pour la période du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 16 0399 - 07 novembre 2022 - *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) - Conversion la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement*

CA22 16 0072 - 07 mars 2022 - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Claude-Champagne prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*

CA22 16 0046 - 07 février 2022 - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur une partie du côté ouest et nord de l'avenue Prince-Philip prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*

CA22 16 0027 - 19 janvier 2022 - *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) visant à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont du 15 janvier au*

30 mars 2022 inclusivement

## DESCRIPTION

### **Règlement 1171 Règlement relatif à la circulation et au stationnement**

Annexe "H"

Lajoie

#### **Côté nord**

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Outremont et Stuart :  
stationnement prohibé en tout temps stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h,  
sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidants du secteur n°1,  
du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars. De plus, stationnement prohibé de 7h à 9h le mardi, du 1<sup>er</sup> avril  
au 30 novembre ;

Sur le côté sud il y aura remplacement des enseignes de signalisation indiquant la piste  
cyclable par des enseignes indiquant une voie partagée entre les cyclistes et les  
automobilistes

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de  
fonctionnement.

### MONTRÉAL 2030

#### **Plan stratégique Montréal 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique  
Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de  
qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoin

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ces modifications seront diffusées lors de leur entrée en vigueur via les différentes plates-  
formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les  
citoyens.

Une opération de communication (automne 2025) sera réalisée spécifiquement auprès des  
citoyens résidant sur la partie de l'avenue Lajoie entre les avenues Stuart et Outremont.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du projet de règlement : 18 novembre 2025

Adoption du projet de règlement : 09 décembre 2025

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT  
ing., Conseiller en planification

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-22

Marie-Josée NOBERT  
Chef de division - Sécurité publique et  
Mobilité

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -  
gestion territoire et sa



**Dossier # : 1256737017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de décembre 2025 au mois de mai 2026

**ATTENDU QUE** les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de décembre 2025 et mai 2026 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256737017;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

**D'ÉDICTER** les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Fête de l'Église** » organisé par la Cathédrale orthodoxe russe Saint-Nicholas;
- Événement « **Noël orthodoxe russe** » organisé la Cathédrale orthodoxe russe Saint-Nicholas;
- Événement « **Les Grandes Retrouvailles 2026** » organisé par l'Université de Montréal;
- Événement « **Féria 2026** » organisé par l'École Nouvelle-Querbes.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2025-12-04 22:25

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1256737017

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de décembre 2025 au mois de mai 2026

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement d'Outremont peut autoriser la tenue d'un événement et la dérogation à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements publics de l'arrondissement pour l'année 2025 et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour les événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire et émettre les ordonnances appropriées afin de déroger aux règlements suivants :

- Règlement concernant les parcs et les endroits publics (AO-1107 article 6 alinéa d, e, g et i);
- Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204 article 9);
- Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48);
- Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637).
- Règlement relatif à la circulation et au stationnement (AO-1171)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 160213 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juillet à octobre 2025

CA25 160148 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juin à octobre 2025.

CA25 16 0110 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de mai et juin 2025.

CA25 16 0085 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de février à novembre 2025.

CA24 16 0302 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour décembre 2024 et janvier 2025

**DESCRIPTION**

Les événements sont de natures diverses, communautaires, sociales, sportives, éducatives, multiculturelles, de collectes de fonds, civiques ou commémoratives. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Le dossier présenté contient des demandes déposées pour une partie des événements des années 2025 et 2026. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2026.

Nom de l'événement	Promoteur	Dates	Lieu	Description	Prêt de mat.	Participation	Impact(s)
Fête de l'Église	Église Orthodoxe Russe St-Nicholas	vendredi 19 décembre 2025	Avenue McNider et Nelson	Demande de tolérance de stationnement des deux côtés des avenues McNider et Nelson entre St-Joseph et Villeneuve	Non	200	Présence accrue de véhicule stationné sur les deux avenues
Noël orthodoxe russe	Église Orthodoxe Russe St-Nicholas	mardi 6 et mercredi 7 janvier 2026	Avenue McNider et Nelson	Demande de tolérance de stationnement des deux côtés des avenues McNider et Nelson entre St-Joseph et Villeneuve	Non	200	Présence accrue de véhicule stationné sur les deux avenues
Grandes Retrouvailles	Université de Montréal	vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 mai 2026	Avenue Thérèse-Lavoie-Roux et Place Alice-Girard	4 à 7 musical suivi d'un concert gratuit avec camion de rue et activités familiales. Une grande fête afin de rassembler toutes les communautés udémiennes et les amis de l'Université de Montréal	Oui	4000 personnes	Fermeture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre Dollard et Outremont pendant 3 jours. Le détour se fera par le chemin Picard appartenant à l'UdM. Importante foule sur le territoire de l'arrondissement pour l'événement. La place Alice-Girard sera clôturée pour des raisons de sécurité et de montage du 9 au 11 mai 2025.
				Collecte de fonds pour			

Féria 2026	École Nouvelle-Querbes	samedi 9 mai 2026	Parc-école Nouvelle-Querbes	différents projets de l'école grâce à des kiosques de vente de nourriture, de plante et de différents objets fabriqués par les élèves de l'école.	Oui	200 personnes	Occupation du parc école pour la durée de l'événement soit de 7 h à 16 h.
------------	------------------------	-------------------	-----------------------------	---	-----	---------------	---

## JUSTIFICATION

Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis.

### **Lien avec les politiques, les programmes et les priorités de l'Arrondissement :**

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'Arrondissement d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens, car la présentation d'événements sur le domaine public contribue à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial et sécuritaire.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique :

**Priorité 9** « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

**Priorité 19** « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau joint dans la section « pièces jointes » du présent sommaire ont été présentés ou seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation

municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les différents promoteurs feront la promotion de leurs événements en respect des mesures sanitaires en vigueur et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plateformes. Lors de fermetures de rues :

- des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias;
- pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL;
- les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leurs événements.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christian DUMONT  
Agent de projet - Événements spéciaux et

**ENDOSSÉ PAR**

Carl NÉRON  
chef(fe) de division - sports, loisirs et

Le : 2025-11-18

promotion

developpement social en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-  
qualite de vie



**Dossier # : 1255753021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637), une ordonnance autorisant l'entrepreneur Swimko à effectuer l'installation d'une grue à tour sur le chantier de l'immeuble situé au 1222-1226, avenue Van Horne en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement, soit pendant la fin de semaine du 13 au 14 décembre 2025

**ATTENDU QUE** cette ordonnance vise une dérogation à l'article 15, alinéa 1, paragraphe 2° comme prévu à l'article 51, alinéa 1, paragraphe 4° du *Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* ;

**ATTENDU QUE** l'utilisation de machinerie de chantier (grue à tour ou mobile) est nécessaire pour la transformation du bâtiment situé au 1222-1226, avenue Van Horne;

**ATTENDU** les impacts négatifs qu'entraînerait une fermeture de l'avenue Van Horne en semaine sur la circulation, tant sur cet axe que sur les avenues locales avoisinantes;

**ATTENDU QU'**aucun cassage n'est prévu, ni l'utilisation de marteaux piqueurs;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753021 ;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant l'entrepreneur Swimko à effectuer :

- L'assemblage et l'installation d'une grue à tour à l'aide de machinerie de chantier sur le chantier situé au 1222-1226, avenue Van Horne pendant la fin de semaine du 13 au 14 décembre 2025;

Avec les conditions suivantes :

1. Limiter l'utilisation de machinerie de chantier de 7h30 à 18h00 le samedi et le dimanche;
2. L'obtention d'un permis d'occupation temporaire du domaine public;

Le tout conformément à l'article 15, alinéa 1, paragraphe 2 et à l'article 51, alinéa 1, paragraphe 4 du *Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)*.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2025-12-04 22:19

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255753021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637), une ordonnance autorisant l'entrepreneur Swimko à effectuer l'installation d'une grue à tour sur le chantier de l'immeuble situé au 1222-1226, avenue Van Horne en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement, soit pendant la fin de semaine du 13 au 14 décembre 2025

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours de l'année 2025, l'entrepreneur Swimko, à demander à plusieurs reprises une fermeture complète et temporaire de l'avenue Van Horne pour les travaux de transformation de l'immeuble situé au 1222-1226, avenue Van Horne pendant la semaine. Considérée comme une voie artérielle, l'avenue Van Horne est un axe de circulation important au sein de l'arrondissement Outremont. Elle est également sous la surveillance du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) de la Ville de Montréal qui dicte et approuve les entraves sur celle-ci.

Ainsi, les demandes de fermeture complète ont systématiquement été refusées par la Division - Sécurité publique et Mobilité de l'arrondissement Outremont. Seules les demandes qui obstruaient temporairement une largeur de deux (2) voies de circulation sur quatre (4) ont été autorisées.

Dans le cadre des travaux de transformation de l'immeuble, l'entrepreneur a besoin d'utiliser des grues. Pour les étapes de construction à venir, il souhaite remplacer son utilisation fréquente de grue mobile par une grue à tour sur son chantier. Toutefois, la mise en place d'une telle grue représente une intervention importante qui nécessite l'utilisation d'autres grues mobiles de grande capacité ainsi qu'un grand espace de manœuvre obligeant la fermeture de l'avenue Van Horne entre les tronçons Champagneur et Bloomfield, et ce, pour une période de deux (2) jours consécutifs.

Ne pouvant pas fermer l'avenue Van Horne durant la semaine, l'entrepreneur Swimko propose d'effectuer l'opération d'assemblage durant la fin de semaine. Il souhaite donc obtenir une ordonnance afin de déroger aux périodes de travaux prescrits par le *Règlement sur les nuisances et la salubrité* (AO-637) pour installer une grue à tour à l'intérieur du chantier durant la fin de semaine du 13 au 14 décembre 2025.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

## DESCRIPTION

L'entrepreneur Swimko demande une ordonnance visant à l'autoriser à opérer de la machinerie de chantier pendant la fin de semaine du 13 au 14 décembre. Pendant cette fin de semaine, une grue à tour sera assemblée sur le chantier à l'aide de machinerie de chantier tel que des grues mobiles.

Le tout conformément à l'article 15, alinéa 1, paragraphe 2 et à l'article 51, alinéa 1, paragraphe 4 du *Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* .

Règlement AO-637, article 15:

*Constitue une nuisance :*

*2° l'utilisation de machinerie de chantier, excepté un marteau-piqueur ou un concasseur pour l'excavation dans le roc, du lundi au vendredi entre 18 h 00 et 7 h 30 du lundi au vendredi ou durant toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés ;*

(...)

Règlement AO-637, article 51:

*Le conseil d'arrondissement peut, pour l'application du présent règlement sur son territoire, fixer par ordonnance :*

(...)

*4° des modalités différentes de celles établies à l'article 15, sauf pour le paragraphe 3°, s'il est démontré que l'application cet article occasionne un préjudice sérieux, le conseil d'arrondissement pouvant y attacher toute condition qu'il estime nécessaire ;*

(...)

## JUSTIFICATION

Le SIRR de la Ville de Montréal s'oppose à une fermeture complète et temporaire d'un tronçon de l'avenue Van Horne pendant la semaine. La Division - Sécurité publique et Mobilité de l'arrondissement Outremont, s'oppose également et priorise une fermeture durant la fin de semaine afin de limiter les impacts négatifs sur le secteur. Elle mentionne que le risque pour la sécurité du public sera diminué, considérant que celui-ci sera moins présent et moins exposé. Ensuite, la fluidité du secteur sera également moins affectée puisqu'elle est moins sollicitée durant la fin de semaine. La pression induite et la circulation détournée sur les avenues locales avoisinantes causées par les détours à prévoir seront moins importantes.

L'entrepreneur Swimko reconnaît les impacts d'une telle entrave sur le secteur et comprend les raisons du refus de la Division - Sécurité publique et mobilité d'empêcher une fermeture complète durant la semaine. Malgré qu'une installation de fin de semaine et l'utilisation d'une grue à tour représentent des coûts plus élevés pour lui, il indique qu'à la suite de son installation, la grue à tour, aura plusieurs effets positifs pour chacune des parties. Notamment, cela permettra de réduire le nombre d'entraves futures sur l'avenue Van Horne. En effet, plusieurs interventions prévues au chantier requièrent l'utilisation de grues. En

l'absence d'une grue à tour, l'entrepreneur devra se tourner vers l'utilisation d'une ou plusieurs grues mobiles, qu'il n'a d'autre choix que de localiser, étant donné le contexte du chantier, sur l'avenue Van Horne.

Swimko est également sensible aux nuisances potentielles créées par les manœuvres de la machinerie de chantier durant la fin de semaine d'assemblage et de démontage. L'entrepreneur s'engage, afin de réduire les nuisances durant la fin de semaine, de mettre en œuvre les plans et l'équipement de signalisation nécessaires pour assurer le bon déroulement de fermeture et de réouverture de Van Horne. Il déploiera également du personnel supplémentaire sur place afin de minimiser les nuisances sonores.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

#### **MONTRÉAL 2030**

s.o.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Étape à réaliser :

- Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic LIVERNOIS-DIOTTE  
Agent de recherche en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-20

Jean-François LEBRUN  
Chef de division - Urbanisme permis et  
inspection

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sonia VIBERT  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -  
gestion territoire et sa



**Dossier # : 1255753022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637), une ordonnance autorisant l'entrepreneur Sidcan à effectuer des travaux à l'immeuble situé au 6240, rue Hutchison, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement

**ATTENDU QUE** cette ordonnance vise une dérogation à l'article 15, alinéa 1, paragraphe 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> comme prévu dans l'article 51, alinéa 1, paragraphe 4<sup>o</sup> du *Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* ;

**ATTENDU QU'UNE** ordonnance (Résolutions CA24 16 0268 et CA24 16 0303) a été octroyée pour des dépassements en lien à des travaux de finition de béton lors des séances du conseil d'arrondissement du 5 novembre et du 3 décembre 2024;

**ATTENDU QU'UNE** ordonnance (CA25 16 0212) a été octroyée pour des dépassements en lien à des travaux de finition de béton et pour débiter des travaux à 7h plutôt que 7h30 lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 août 2025;

**ATTENDU QUE** des travaux de finition du béton sont requis dans la construction du bâtiment;

**ATTENDU QU'**aucun cassage n'est prévu, ni l'utilisation de marteaux piqueurs;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753022 ;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant l'entrepreneur Sidcan à effectuer :

- Des coulées de béton pour l'immeuble situé au 6240, rue Hutchison, après 18 h, si nécessaire, trois (3) fois par semaine du 1<sup>er</sup> janvier au 20 mars 2026, excluant les jours fériés;
- Des opérations de livraison et/ou des travaux à faibles émissions sonores à partir de 7h le matin, lorsque nécessaire, du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Le tout conformément à l'article 15, alinéa 1, paragraphes 1 et 2 et à l'article 51, alinéa 1, paragraphe 4 du *Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* .

**Signé par** Jean-François MELOCHE      **Le** 2025-12-04 22:16

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1255753022

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637), une ordonnance autorisant l'entrepreneur Sidcan à effectuer des travaux à l'immeuble situé au 6240, rue Hutchison, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la transformation du bâtiment situé au 6240, rue Hutchison, l'entrepreneur Sidcan désire déroger aux périodes de travail prescrites par le *Règlement sur les nuisances et la salubrité* (AO-637) afin de réaliser et respecter toute la séquence d'opérations en lien à des travaux de bétonnage et réduire l'échéancier total des travaux de construction.

L'entrepreneur Sidcan a obtenu une première ordonnance lors des séances du 5 novembre et du 3 décembre 2024 qui l'autorisait, de février à aout 2025, à poursuivre ses opérations de bétonnage, après 18h, deux (2) fois par semaine entre février et avril 2025 et trois (3) par semaine entre mai et août 2025.

Cependant, le chantier a pris du retard. L'échéancier et la séquence des travaux ont été révisés. Entre autres, les travaux de bétonnage n'ont débuté qu'au mois de mai plutôt qu'en février 2025.

Conséquemment, l'entrepreneur a demandé et a obtenu une deuxième ordonnance lors de la séance du 12 aout 2025 qui l'autorisait de juillet à décembre 2025 à poursuivre les travaux de bétonnage après 18h, si nécessaire, trois (3) fois par semaine ainsi qu'à réaliser des opérations de livraisons et/ou des travaux à faibles émissions sonores à partir de 7h le matin plutôt que 7h30, lorsque nécessaire, de juillet et décembre 2025.

Aujourd'hui, SIDCAN souhaite obtenir une nouvelle ordonnance afin de prolonger les dépassements prévus pour les travaux de bétonnage puisqu'ils ne sont pas terminés et obtenir à nouveau l'autorisation de réaliser certaines opérations à faibles émissions sonores à partir de 7h le matin afin de combler et/ou de ne pas aggraver le retard du chantier

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 160268 - 1248358016: Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637), une ordonnance autorisant l'entrepreneur Sidcan à effectuer des coulées de

béton au bâtiment situé au 6300, rue Hutchison, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement;

CA24 160303 - 1248358016 (Addenda): Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637), une ordonnance autorisant l'entrepreneur Sidcan à effectuer des coulées de béton au bâtiment situé au 6300, rue Hutchison, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement;

CA25 160212 - 1255753013 : Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637), une ordonnance autorisant l'entrepreneur Sidcan à effectuer des travaux à l'immeuble situé au 6240, rue Hutchison, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement, pour la période du 12 août au 31 décembre 2025

## DESCRIPTION

L'entrepreneur Sidcan demande une nouvelle ordonnance visant deux autorisations distinctes. La première, pour exécuter des travaux de bétonnage après 18 h si nécessaire, trois (3) fois par semaine au maximum, excluant les jours fériés, et ce, du 1<sup>er</sup> janvier au 20 mars 2026. La deuxième, pour débiter les travaux à 7h le matin plutôt que 7h30, et ce, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 1er février 2027 qui correspond à la fin du chantier prévu de l'agrandissement du bâtiment situé au 6240, rue Hutchison, le tout conformément à l'article 15, alinéa 1, paragraphes 1 et 2 et à l'article 51, alinéa 1, paragraphe 4 du *Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* .

Règlement AO-637, article 15:

*Constitue une nuisance :*

*1° l'exécution de travaux d'excavation, de dynamitage, de construction, de modification, de réparation ou de démolition d'un bâtiment, la livraison de matériaux et autres travaux semblables entre 19 h 00 et 7 h 30 ainsi que durant toute la journée le dimanche et les jours fériés ;*

*2° l'utilisation de machinerie de chantier, excepté un marteau-piqueur ou un concasseur pour l'excavation dans le roc, du lundi au vendredi entre 18 h 00 et 7 h 30 du lundi au vendredi ou durant toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés ;*

(...)

Règlement AO-637, article 51:

*Le conseil d'arrondissement peut, pour l'application du présent règlement sur son territoire, fixer par ordonnance :*

(...)

*4° des modalités différentes de celles établies à l'article 15, sauf pour le paragraphe 3°, s'il est démontré que l'application cet article occasionne un préjudice sérieux, le conseil d'arrondissement pouvant y attacher toute condition qu'il estime nécessaire ;*

(...)

## JUSTIFICATION

En lien à la première portion de la demande d'ordonnance, comme indiqué dans le sommaire décisionnel 1255753013, les travaux de bétonnage pour le bâtiment situé au 6240, rue Hutchison n'ont débuté qu'au mois de mai 2025. Il y est également expliqué que les coulés de béton doivent suivre une séquence sans interruption pour en assurer la qualité. La durée de l'ouvrage peut, si elle débute à 7h, s'étendre au-delà de 22h le soir.

L'entrepreneur Sidcan ajoute que les conditions hivernales rencontrées à la fin du mois d'octobre 2025 ont agrémenté le retard du chantier en imposant des opérations de déneigement et de sécurisation imprévus. Il mentionne également qu'il subit les contres de coups d'une difficulté à recruter de la main-d'œuvre, qui plus est, est accru sur l'île de Montréal, étant donné les restrictions au niveau du stationnement et des heures de travaux limités.

Ces éléments combinés nécessitent des ajustements dans l'échéancier du projet en décalant la majorité des opérations, dont le bétonnage qui désormais est prévu être terminé au mois de mars 2026.

Ensuite, pour la deuxième portion de la demande d'ordonnance, l'entrepreneur Sidcan souhaite poursuivre le début des travaux à 7h plutôt que 7h30 à partir du 1er janvier 2026 jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2027. Cette demi-heure supplémentaire aurait pour but de réaliser des travaux et opérations reliés à des livraisons de matériaux ainsi qu'à des travaux sans nuisance sonore, dont des travaux réalisés entièrement à l'intérieur de l'immeuble dès que l'enveloppe du bâtiment sera en place.

Les impacts positifs de cette demi-heure supplémentaire sont indiqués dans le sommaire décisionnel 1255753013. Ils traitent notamment de mobilité urbaine et de la sécurité, des livraisons au chantier, des travaux de déchargement à la grue, des coulées de béton et de la réduction de l'échéancier global d'environ de 3 à 4 mois.

Enfin, l'entrepreneur maintiendra les mesures mises en place et mentionnées dans le sommaire décisionnel 1255753013 afin de limiter les nuisances et respecter le voisinage (les résidences les plus proches se trouvent à 33m).

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

#### **MONTRÉAL 2030**

S.O.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Étapes à réaliser :

- Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic LIVERNOIS-DIOTTE  
Agent de recherche en urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-20

Jean-François LEBRUN  
Chef de division - Urbanisme permis et inspection

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sonia VIBERT  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -  
gestion territoire et sa



**Dossier # : 1256737015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier une ordonnance autorisant la suspension de l'application de la réglementation de stationnement (excluant les zones de stationnement prohibé en tout temps) pour la journée du vendredi, 24 octobre 2025, de 17h à 23h dans le cadre du souper d'huître du Comité Jumelage d'Outremont

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256737015;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

**D'ENTÉRINER** la ratification d'une ordonnance autorisant la suspension de l'application de la réglementation de stationnement (excluant les zones de stationnement prohibé en tout temps) pour la journée du vendredi, 24 octobre 2025, de 17h à 23h dans le cadre du souper d'huître du Comité Jumelage d'Outremont.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2025-12-04 22:36

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1256737015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier une ordonnance autorisant la suspension de l'application de la réglementation de stationnement (excluant les zones de stationnement prohibé en tout temps) pour la journée du vendredi, 24 octobre 2025, de 17h à 23h dans le cadre du souper d'huître du Comité Jumelage d'Outremont

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le comité Jumelage d'Outremont a organisé son traditionnel souper d'huître au centre communautaire le vendredi 24 octobre 2025. Une demande écrite pour la suspension de l'application de la réglementation de stationnement (excluant les zones de stationnement prohibé en tout temps) le vendredi 24 octobre 2025 de 17h à 23h a été faite le 20 octobre 2025.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 160312 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'octobre à novembre 2023

**DESCRIPTION**

Le comité de Jumelage a organisé le souper d'huître le 24 octobre 2025 dans les salles de banquets du CCI afin de lever des fonds pour financer leurs activités et une suspension de l'application de la réglementation de stationnement (excluant les zones de stationnement prohibé en tout temps) a été autorisé sur les avenues suivantes :

- Avenue Davaar, entre les avenues Van Horne et Du Manoir
- Avenue McEachran, entre les avenues Van Horne et Thérèse-Lavoie-Roux
- Avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Thérèse-Lavoie-Roux
- Avenue Stuart, entre les avenues Van Horne et Ducharme
- Avenue Wiseman, entre l'avenue Van Horne et le cul-de-sac au nord de Manseau
- Avenue Ducharme (côté nord), entre les avenues Davaar et Wiseman

Toutefois, la demande officielle a été faite lors de l'envoi d'un courriel le 10 octobre 2025 et pour cette raison, la suspension doit être autorisée lors du conseil du 18 novembre 2025.

**JUSTIFICATION**

Ce genre de suspension de la réglementation du stationnement lors d'événement d'envergure a déjà été autorisé en 2025 et dans les années antérieures pour d'autres événements. Le comité Jumelage est un organisme partenaire de l'arrondissement depuis 50 ans.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement et aucun espace payant n'est touché par la suspension.

## MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT  
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

#### ENDOSSÉ PAR

Carl NÉRON  
chef(fe) de division - sports, loisirs et développement social en arrondissement

Le : 2025-10-29

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Anne-Marie POITRAS  
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-  
qualite de vie



**Dossier # : 1256723008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prolonger la période d'autorisation de l'aménagement du site des projets éphémères de l'Université de Montréal sur le lot 6 550 765 du cadastre du Québec, malgré la résolution CA23 16 0078, afin que celle-ci se termine le 31 octobre 2028

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256723008;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

**D'AUTORISER** le prolongement de l'autorisation permettant l'aménagement du site des projets éphémères de l'Université de Montréal (lot 6 550 765 du cadastre du Québec).

**DE MODIFIER** la période d'autorisation pour l'ensemble des projets éphémères, malgré la résolution CA23 16 0078, de sorte que celle-ci se termine le 31 octobre 2028.

**SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SUIVANTES :**

- L'ensemble des dispositions réglementaires sur les prohibitions et les nuisances ainsi que les dispositions relatives au bruit devront être respectées;
- Suivre le plan du site daté du 9 septembre 2025, en respectant en général l'emplacement des installations;
- Toute modification majeure de l'installation et/ou sur l'emplacement devra être soumise à l'approbation du conseil d'arrondissement;
- Le conseil d'arrondissement pourra lever l'autorisation de l'implantation de l'installation éphémère en tout temps.

**Signé par** Jean-François MELOCHE **Le** 2025-12-04 22:20

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) arrondissement (ii)

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1256723008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prolonger la période d'autorisation de l'aménagement du site des projets éphémères de l'Université de Montréal sur le lot 6 550 765 du cadastre du Québec, malgré la résolution CA23 16 0078, afin que celle-ci se termine le 31 octobre 2028

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2015, une portion du terrain du campus MIL accueille des initiatives d'agriculture urbaine, d'apiculture et de pépinière. Implanté dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et de Castelnau de la Ville de Montréal, le site des Projets éphémères a rapidement été adopté par de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens d'Outremont, de Parc-Extension et du Mile End. Il est aujourd'hui reconnu comme un espace de partage, d'apprentissage et de rencontres.

**Les projets éphémères de l'Université de Montréal**

Situé à l'intersection des avenues Atlantic et Durocher, sur le lot 6 550 765 (ancien numéro de lot 5 136 871) du cadastre du Québec, l'Université de Montréal a inauguré en 2015 le site des « projets éphémères ».

À partir de 2016, le conseil d'arrondissement d'Outremont a autorisé par résolution l'ajout de nouveaux projets éphémères impliquant ou non l'implantation d'une construction ou d'un bâtiment. Les projets éphémères accueillent aujourd'hui différents organismes qui offrent des activités d'agriculture urbaine, d'apiculture, de médiation culturelle et éducative.

La dernière autorisation a été adoptée en 2023 afin de prolonger la période d'autorisation des projets éphémères jusqu'en octobre 2025. La demande visait par le fait même à présenter le nouvel aménagement général du site, qui accueillait deux nouveaux organismes en agriculture urbaine, sans ajouter de nouvelle construction ou bâtiment.

Cette année, les Projets éphémères ont accueilli un nouveau partenaire : Vignes en ville, désormais appelé *Les Vignes du campus MIL* . Avec l'aide de nombreux bénévoles, des vignes ont été plantées et quatre ateliers sur la culture et l'entretien de la vigne urbaine ont été offerts durant l'été.

Également, l'Université de Montréal, compte sur la participation active des partenaires historiques suivants: Place Commune-Craterre, Les Amis de la montagne, Les Jardins collectifs Parc-Extension, Coopérative de solidarité Polliflora, Jeunesse au Soleil, P.A.U.S.E. UdeM et On Sème.

### *Échange de terrain*

Un échange de terrain a eu lieu entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal dans le cadre du projet MIL Montréal, ce qui fait réduire la superficie des projets éphémères de 14 481,9 mètres carrés (lots 6550 764 et 6 550 765) à 9 836,8 mètres carrés (lot 6 550 765).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 16 0078 [14 mars 2023]

Autoriser le nouvel aménagement du site des projets éphémères de l'Université de Montréal et prolonger la période d'autorisation sur le lot 5 136 871 du cadastre du Québec, malgré la résolution CA20 16 0388, afin que celle-ci se termine le 31 octobre 2025

CA20 160388 [7 décembre 2020]

Autoriser l'implantation de deux nouvelles composantes sur le site des projets éphémères (lot 5 136 871 du cadastre du Québec), soit une serre temporaire trois saisons et une ombrière rattachée à une pouponnière d'arbres, et modifier la période d'autorisation pour l'ensemble des projets éphémères, malgré la résolution CA18 16 0153, de sorte que celle-ci se termine le 31 octobre 2022.

CA18 16 0153 [7 mai 2018]

Autoriser le réaménagement des projets éphémères de l'Université de Montréal sur le lot numéro 5 136 871 du cadastre du Québec, situé à l'intersection des avenues Atlantic et Durocher, incluant notamment l'agrandissement de l'installation éphémère « Le Virage » et l'implantation de l'installation éphémère d'agriculture urbaine « Km0 » et modifier la période d'autorisation pour l'ensemble des projets éphémères, de sorte que celle-ci se termine en octobre 2020.

CA17 16 0333 [25 juillet 2017]

Autoriser l'implantation de l'installation éphémère « Camp de base » sur le lot 5 136 871 situé à l'intersection des avenues Atlantic et Durocher pour une durée de trois ans, soit de juillet 2017 à octobre 2019, pour la période de juin à octobre de chacune des années.

CA17 16 0246 [5 juin 2017]

Autoriser l'implantation de l'installation éphémère « Mont Réel » sur le lot 5 136 871 situé à l'intersection des avenues Atlantic et Durocher pour une durée de trois ans, soit de juin 2017 à octobre 2019, pour la période de juin à octobre de chacune des années

CA16 16 0321 [6 septembre 2016]

Autoriser l'implantation de l'installation éphémère « Le Virage - Catalyseur urbain » sur le lot identifié par le numéro 5 136 871 du cadastre du Québec situé aux abords du futur Site Outremont pour une durée de 5 ans soit de septembre 2016 à 2019 pour la période de juin à octobre de chacune des années.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise à modifier la période d'autorisation pour l'ensemble des projets éphémères, de sorte que celle-ci se termine le 31 octobre 2028.

On retrouvera notamment sur le site :

- Les amis de la montagne
- La place commune Craterre
- Le collectif parc-ex
- La serre communautaire avec le mont-réel et les deux conteneurs
- Polliflora
- Vigne en ville
- Jeunesse au soleil

- Pause
- On sème

Un plan illustrant l'emplacement des organismes est joint au présent sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

La Direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif est favorable au prolongement de la période d'autorisation, pour les raisons suivantes :

- Depuis 2015, les projets éphémères permettent d'occuper et d'animer les abords de l'ancienne gare de triage (le « Nouvel Outremont ») et sont une occasion pour les citoyens de s'approprier ce nouveau quartier et de vivre sa transformation qui s'échelonne sur plusieurs années;
- L'aménagement général du site s'inscrit dans la continuité des projets éphémères déjà en place sur le même site qui sera d'ailleurs épuré.

Puisqu'il s'agit d'une installation temporaire sur le domaine privé, l'Arrondissement n'émettra pas de permis de construction ni de certificat d'autorisation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de la résolution à un prochain conseil d'arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LEBRUN  
Chef de division - Urbanisme permis et  
inspection

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-20

Jean-François LEBRUN  
Chef de division | Urbanisme, permis et  
inspection

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sonia VIBERT  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -  
gestion territoire et sa



**Dossier # : 1255753023**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme\_des permis et de l'inspection

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 31, avenue Maplewood

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 20 novembre 2025, la demande d'approbation de PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530*

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

**D'ACCEPTER**, pour l'immeuble situé au 31, avenue Maplewood, la demande d'approbation de PIIA;

Avec la suggestion suivante :

- Reprendre la couleur pâle de la composante d'origine pour les nouvelles fenêtres

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2025-12-04 22:11

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255753023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 31, avenue Maplewood

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Comme stipulé au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530* , les travaux visés par cette demande sont assujettis à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un PIIA.  
Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 20 novembre 2025.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

**Relativement à l'immeuble situé au 31, avenue Maplewood :**

**Le site**

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1939, identifiée comme « Témoin architectural significatif », catégorisé 2 selon l'étude Bisson et située dans l'unité de paysage « 4.7 – Gorman ».

**Le projet**

Le projet prévoit le remplacement de l'ensemble des ouvertures du bâtiment, à l'exception de la porte de garage, de la porte d'entrée principale ainsi que des deux fenêtres en baie situées à l'étage du mur arrière. Les nouvelles fenêtres seront de type hybride avec un revêtement extérieur en aluminium de couleur noir. Le carrelage/plombage existant sera réinstallé dans les nouvelles fenêtres.

**JUSTIFICATION**

**Relativement à l'immeuble situé au 31, avenue Maplewood :**

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment est un TAS et est catégorisé 2 selon l'étude Bisson;  
**CONSIDÉRANT** que les verres plombés existants seront réintégrés dans les nouveau cadre

et châssis;

**CONSIDÉRANT** que le type d'opération est conservé pour toutes les fenêtres visibles depuis la rue;

**CONSIDÉRANT** que la couleur originale des fenêtres, des cadres et des châssis était pâle, ce qui favorisait un meilleur contraste entre la maçonnerie, et les fenêtres, et que cette augmentation de contraste mettait en valeur les verres plombés;

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ACCEPTER** la demande d'approbation du PIIA.

Avec la suggestion suivante :

- Reprendre la couleur pâle de la composante d'origine pour les nouvelles fenêtres.

Le tout, conformément au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

#### **MONTRÉAL 2030**

s.o.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Étapes réalisées :

- Relativement à l'immeuble situé au 31, avenue Maplewood, le projet a été présenté à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 20 novembre 2025;

Étape à réaliser :

- Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

---

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Victoria HENDERSON  
architecte

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-20

Jean-François LEBRUN  
Chef de division - Urbanisme permis et  
inspection

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sonia VIBERT  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -  
gestion territoire et sa

**Dossier # : 1256723009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400), une résolution autorisant l'usage du groupe commerce VI « activité récréative » pour une partie du 5e étage (suite 500) de l'immeuble situé sur 6250, rue Hutchison

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 20 novembre 2025, la demande d'approbation d'un PPCMOI en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400)*;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié et qu'un affichage sur le site a été installé au moins sept (7) jours avant la tenue l'assemblée publique de consultation, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256723009.

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

**D'APPROUVER** la demande de PPCMOI et d'accorder pour le bâtiment situé au 6250, avenue Hutchison, conformément au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400)*, l'autorisation de déroger à la grille des usages et des normes C-6 du *Règlement de zonage (1177)* afin d'occuper une partie du 5<sup>e</sup> étage par le groupe commerce de la catégorie VI « activités récréatives ».

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes

- Autoriser l'usage du groupe commerce VI « activité récréative », pour les espaces d'une superficie 790 mètres carrés, en plus de la terrasse, indiqués à la page A-020 des plans signés et scellés par M. Luc Jouselin, architecte, reçus le 7 novembre 2025;
- Interdire l'utilisation de la terrasse pour l'usage du groupe commerce VI « activité

récréative » entre 23h et 7h ;

c) Avant la délivrance du certificat d'occupation, soumettre à l'arrondissement une étude acoustique conforme aux normes de l'annexe B du *Règlement sur le bruit AO-21*, incluant des mesures spécifiques pour les futurs résidents du 6240, avenue Hutchison, ainsi que des propositions d'atténuation du bruit supplémentaire.

**Signé par** Jean-François MELOCHE      **Le** 2025-12-04 22:09

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont, Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1256723009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400), une résolution autorisant l'usage du groupe commerce VI « activité récréative » pour une partie du 5e étage (suite 500) de l'immeuble situé sur 6250, rue Hutchison

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée afin de permettre l'usage du groupe commerce VI « activité récréative » pour le 5e étage (suite 500) du bâtiment situé au 6250, avenue Hutchison.

L'immeuble est situé dans l'unité de paysage 2.3 *Abords de la garde de triage* et est adjacent au chemin de fer. L'usage du bâtiment construit en 1928 est commercial comportant notamment des bureaux.

L'immeuble fait actuellement l'objet d'un agrandissement du côté ouest afin d'y aménager plusieurs logements. Il est également adjacent à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'est.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 16 0214 – 12 août 2025 - Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 1180, avenue Bernard, **6240, rue Hutchison**, 355, avenue Bloomfield, 1225, boulevard du Mont-Royal, 575, avenue Rockland, 4, avenue Pagnuelo, 714, avenue Wiseman et au 727, avenue Champagneur (1255753015).

**DESCRIPTION**

La demande vise à autoriser le groupe commerce de la catégorie VI « activités récréatives » au 5e étage du bâtiment situé au 6250, avenue Hutchison.  
 L'Éloi est une maison de production et une agence d'artistes. Des événements spéciaux, tels que des lancements, des expositions d'arts, des événements corporatifs et des mariages sont déjà offerts par le demandeur depuis quelques années, mais l'usage n'y est pas autorisé dans la zone.

Des bureaux comprenant des studios de photographie, dédiés à la production de photos et

de films ainsi qu'à la location de studio, ont été autorisés sur une partie de l'étage en 2016. Au fil des années, l'entreprise a connu une croissance notable, entraînant un agrandissement de ses activités.

Un agrandissement entre deux volumes a été autorisé en 2025, permettant l'extension d'une salle de réception adjacente à la terrasse.

La présente demande vise ainsi à régulariser la situation et à permettre à L'Éloi de poursuivre ses activités événementielles dans un cadre conforme à la réglementation. Cette autorisation concerne exclusivement une portion du cinquième étage, les bureaux situés dans l'autre partie demeurant exclus de l'usage « activité récréative »

Il est à noter que l'autorisation sollicitée pour l'usage du groupe commerce de la catégorie VI – « activités récréatives » – exclut explicitement les usages de la catégorie IX – « débit de boissons alcooliques » – ainsi que ceux du groupe commerce de la catégorie V, incluant les restaurants, comptoirs-lunchs et casse-croûte.

Selon l'architecte du demandeur, pour accueillir l'usage du groupe commerce « activité récréative » équivalant à l'usage A-2 au Code de construction, le 5e étage est conforme au niveau de la sécurité pour accueillir 425 personnes. Toutefois, au niveau de la salubrité, le 5e étage peut accueillir jusqu'à un maximum de 200 personnes, sinon il faut utiliser les toilettes du 4e étage. Aucun ajout de cabinet de toilette n'est prévu au 5e étage et seule une toilette universelle sera proposée.

### ***Le cadre réglementaire***

- La grille des usages et des normes C-6 du Règlement de zonage de l'arrondissement d'Outremont (1177) prévoit que les usages de catégories III et IV « bureaux » sont autorisés;
- Un certificat d'occupation pour l'usage « bureaux » avec studios de photographies (production de photos et films, location de studio) a été autorisés sur une partie de l'étage en 2016 ;
- Le Règlement sur les PPCMOI (AO-400) permet dans le secteur mixte Durocher l'autorisation d'exercer un autre usage selon le respect des objectifs et critères applicables.
- Il est ainsi possible d'autoriser l'usage de la catégorie VI « activité récréative » par PPCMOI.

### ***Mesures de mitigations proposées***

- Remplacement complet des fenêtres par des modèles neufs, écoénergétiques et à double vitrage hermétique (autorisé par résolution CA25 16 0214);
- Présence d'agents de sécurité lors de chaque événement afin d'assurer un encadrement adéquat ;
- Insonorisation des studios réalisée à l'aide de panneaux acoustiques et de lourds rideaux de velours conçus dans des matériaux absorbants, agissant comme écrans acoustiques autour des fenêtres ;
- Utilisation de la terrasse restreinte à la plage horaire de 8 h à 23 h ;
- Mise en place d'une stratégie de gestion du stationnement, incluant la diffusion d'une liste des stationnements à proximité et la promotion active de modes de transport alternatifs à l'automobile. Tous les propriétaires de la liste des stationnements disponibles ont été contactés ;
- Mandat confié à une firme spécialisée en acoustique afin de produire un rapport garantissant le respect des normes prévues au Règlement sur le bruit (AO-21) ;
- Elaboration d'une stratégie de gestion des matières résiduelles (GMR) visant à assurer un traitement responsable et conforme aux exigences municipales. La

collecte des GMR se fait par l'entremise d'une entreprise privée par le propriétaire de l'immeuble.

## JUSTIFICATION

### ***Avis préliminaire***

À la séance du 15 octobre 2025, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un **avis favorable** à la demande d'**avis préliminaire** avec orientations, notamment les suivantes :

- Déposer un plan signé et scellé par un architecte démontrant la conformité du 5<sup>e</sup> étage au Code national du bâtiment, excluant le 4<sup>e</sup> étage du projet. Le plan doit également indiquer les usages projetés de chaque espace tels qu'indiqués au plan reçu le 15 octobre 2025;
- Soumettre une étude acoustique conforme aux normes de l'annexe B du Règlement sur le bruit AO-21, incluant des mesures spécifiques pour les futurs résidents du 6240, avenue Hutchison, ainsi que des propositions d'atténuation du bruit supplémentaire;
- Interdire l'utilisation de la terrasse pour l'usage « activité récréative » entre 23h et 7h30;
- Soumettre un plan d'action détaillé portant sur la gestion du stationnement et les mesures d'atténuation à mettre en œuvre lors d'événements;
- Soumettre une stratégie de gestion des matières résiduelles lors des événements, conformément au Règlement sur les services de collecte 16-049;
- Conclure une entente avec l'arrondissement afin de permettre la location occasionnelle des locaux à tarif préférentiel.

Après consultation avec le Service des affaires juridiques, il a été confirmé qu'une résolution de PPCMOI ne peut imposer la signature d'une entente relative à l'utilisation de l'immeuble par la Ville, puisque cette obligation est de nature contractuelle et non expressément prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

### ***Demande formelle***

Dans son ensemble, le projet satisfait adéquatement les objectifs et critères d'évaluation applicables à une demande de PPCMOI.

En effet, l'usage proposé est compatible avec cet ancien secteur industriel et du fait de sa localisation adjacente au chemin de fer.

L'Éloi, par son offre de services multiples, est un générateur d'emplois de la nouvelle économie et contribue indirectement à dynamiser l'achalandage sur l'avenue Van Horne.

En tenant compte des critères de sécurité et de salubrité, la capacité maximale d'accueil du 5<sup>e</sup> étage pour les événements serait de 200 personnes. Cette limite est principalement liée au nombre insuffisant de toilettes disponibles à cet étage.

Lors de la séance du CCU tenue le 20 novembre 2025, les membres ont formulé un **avis favorable** à la majorité :

**CONSIDÉRANT** qu'en septembre 2025, le conseil d'arrondissement a autorisé l'agrandissement du bâtiment visant à relier deux volumes existants situés au 5<sup>e</sup> étage, ainsi que la modification de certaines ouvertures ;

**CONSIDÉRANT** que les nouvelles ouvertures contribueront à atténuer la propagation du bruit de l'intérieur vers l'extérieur ;

**CONSIDÉRANT** que l'usage du groupe commercial « activité récréative » ne permet ni l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques ni celle d'un restaurant ;

**CONSIDÉRANT** que l'usage proposé s'inscrit dans une volonté de diversification de l'offre commerciale et pourrait favoriser de l'achalandage sur les avenues Bernard et Van Horne;  
**CONSIDÉRANT** que l'usage proposé contribue à la consolidation d'un pôle d'activités innovantes et événementielles, en continuité avec la trame économique et créative caractérisant les secteurs adjacents du Mile-End et du Mile-Ex;  
**CONSIDÉRANT** que des mesures de mitigation ont été proposées afin d'assurer la tranquillité du voisinage, la gestion des matières résiduelles et la gestion du stationnement ;  
**CONSIDÉRANT** l'avis favorable émis dans le cadre de la demande d'avis préliminaire présentée au CCU le 15 octobre 2025 et que la majorité des orientations ont été respectées;  
**CONSIDÉRANT** que la proposition répond adéquatement aux objectifs et aux critères d'évaluation prévus au Règlement sur les PPCMOI (AO-400).

### ***Do cuments de planification et Loi sur l'aménagement et l'urbanisme***

- Le bâtiment est situé dans un secteur d'affectation du sol " mixte " au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) et l'usage proposé respecte les objectifs du PUM.
- La résolution est visée par le règlement RCG 15-073 article 2 paragraphe 2 et est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.
- Le projet est susceptible d'approbation référendaire en vertu du 3e paragraphe de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

### **MONTRÉAL 2030**

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités Montréal 2030 suivantes : .

- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;
- Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire;
- Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public et affichage sur le site

- Avis annonçant la période d'approbation référendaire

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Étapes réalisées

- Avis préliminaire favorable – Comité consultatif d’urbanisme d’octobre
- Avis favorable – Comité consultatif d’urbanisme de novembre

#### Étapes à venir

- Avis de motion et adoption du 1<sup>er</sup> projet par le Conseil d’arrondissement
- Avis public et affichage sur le site 7 jours avant l’assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation
- Avis annonçant la période d’approbation référendaire
- Période d’approbation référendaire
- Adoption de la résolution par le Conseil d’arrondissement
- Certificat de conformité
- Délivrance du permis ou du certificat

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l’endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l’intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l’intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine AYOTTE  
Cheffe d’équipe - conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François LEBRUN  
Chef de division | Urbanisme, permis et inspection

Le : 2025-11-25

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

---

Sonia VIBERT  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -  
gestion territoire et sa



**Dossier # : 1253711017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner une conseillère d'arrondissement afin de siéger sur le Conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest dans l'arrondissement d'Outremont

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711017;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

**DE DÉSIGNER** Madame Mercedes Plante, conseillère du district Josph-Beaubien, afin de siéger sur le Conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest dans l'arrondissement d'Outremont.

**Signé par** Jean-François MELOCHE    **Le** 2025-12-04 10:26

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1253711017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner une conseillère d'arrondissement afin de siéger sur le Conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest dans l'arrondissement d'Outremont

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest dans l'arrondissement d'Outremont a pour mission d'assurer le dynamisme et la vitalité économique de cette artère emblématique de Montréal.

La SDC a été constituée par le Conseil d'arrondissement conformément aux articles 458.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), ci-après « LCV ».

En vertu de l'article 458.24 de cette loi, le Conseil d'arrondissement peut désigner un élu municipal pour siéger sur le conseil d'administration d'une SDC. Le présent dossier vise à désigner à ce titre Madame Mercedes Plante, conseillère du district Josphe-Beaubien.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 16 0047 - 1236347002: le conseil désigne Madame Marie Potvin, conseillère du district de Robert-Bourrassa, afin de siéger sur le Conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest dans l'arrondissement d'Outremont;

CA17 16 0381 - 1177776001: désignation d'une représentante du conseil d'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de la "Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont"

CA17 16 0355 - 1176723074: Autoriser la constitution de la "Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont"

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à désigner Madame Mercedes Plante, conseillère du district Josphe-Beaubien dans l'arrondissement d'Outremont, pour siéger sur le conseil d'administration de la

SDC Laurier Ouest - Outremont.

Le pouvoir prévu à l'article 458.24 de la LCV est délégué aux Conseils d'arrondissements en vertu du 4<sup>e</sup> paragraphe de l'article 1 du *Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial* (03-108).

## **JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 458.24 de la LCV, le conseil d'administration est formé de neuf personnes. Six personnes sont élues par l'assemblée générale parmi les membres de la société; une personne est désignée par le conseil municipal parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la municipalité, et deux personnes sont désignées par les membres élus du conseil d'administration.

La désignation de Madame Mercedes Plante permet donc à la SDC de se conformer à cette disposition législative.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

9 décembre 2025 : adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif -  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-21

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif -  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur(-trice) arrondissement (ii)



**Dossier # : 1253711016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères de l'arrondissement d'Outremont

**DÉPÔT** des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères de l'arrondissement d'Outremont, tel que prévu par la loi.

**Signé par** Jean-François MELOCHE **Le** 2025-12-04 10:45

**Signataire :**

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1253711016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères de l'arrondissement d'Outremont

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2), ci-après « LÉRM », prévoit que tout membre du conseil doit, dans les 60 jours suivant la proclamation de son élection, déposer au conseil une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires qu'il a :

- dans des immeubles situés sur le territoire de la Ville de Montréal et de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou tout autre organisme municipal dont il fait partie.

La déclaration mentionne, notamment, les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil, ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes autres que des établissements financiers et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

Ainsi, suite à leur proclamation le 13 novembre 2025, la secrétaire d'arrondissement déclare avoir reçu les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante et Giorgia Haloulos tel que requis par la loi.

Les conseillers de la Ville doivent, pour leur part, déposer leur déclaration au Conseil de la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers de l'arrondissement d'Outremont.

## JUSTIFICATION

Tout membre du conseil doit, dans les 60 jours suivant la proclamation de son élection, déposer au conseil une déclaration écrite.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt des déclarations à la séance du 9 décembre 2025

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Dépôt effectué conformément à la LÉRM.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-11

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif -  
Secrétaire d'arrondissement

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif -  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur(-trice) arrondissement (ii)